

# Après- demain

Organe  
de la Fondation  
Seligmann

N° 9 (NF) — 1<sup>er</sup> trimestre 2009 — Le n° 9 €

## LE RÔLE DES PARENTS

### RESPONSABLES, DÉMISSIONNAIRES, DÉPASSÉS ?

**FRANCINE BEST**

Familles et Ecole : une relation à dépassionner

**LAURENT OTT**

Le parent "sous-traitant" des institutions et des politiques

**AHMED DJOUDER**

L'identité en pointillé des enfants immigrés

**PASCAL PEREZ**

L'homme monde, ou la citoyenneté globale

**MONDANE COLCOMBET**

Une famille pour le XXI<sup>ème</sup> siècle

**DIVINA FRAU-MEIGS**

A chacun son écran : les jeunes en quête de socialisation

**DR MICHEL FOUILLET**

Devenir adolescent sous le regard des parents

**ANNE FOURNIER ET CATHERINE PICARD**

Le "bricolage" religieux

**JACQUELINE COSTA-LASCOUX**

Educateurs et parents, alliés intermittents

**ODILE NAUDIN**

Internet : former les parents autant que leurs enfants

---

**EXEMPLE À SUIVRE** Génération II : l'intégration, c'est bien ; la citoyenneté, c'est mieux !

**LES ACTIONS DE LA FONDATION SELIGMANN**

**A LIRE**

**SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN** : "La femme aux pieds nus" par Scholastique Mukasonga

**Directrice** : Françoise Seligmann

**Rédaction, administration** : BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07

Non vendu dans les kiosques

ISSN 0003-7176

N° CPAP 0509 K 84969

Renseignements en dernière page

**Prochain numéro :**

**L'ALCOOLISME :  
UN FLÉAU  
ÉVITABLE**

# Auteurs et idées-clefs de ce numéro

Numéro réalisé sous la direction de Pascal Perez

## Page 3

### Familles et Ecole : une relation à dépassionner

par **Francine Best**, agrégée de philosophie, inspectrice générale honoraire de l'Education nationale, directrice honoraire de l'INRP (Institut national de Recherche Pédagogique), Présidente d'Honneur des CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active). A notamment publié "L'échec scolaire" (PUF/Que sais-je ?)

Les relations des familles avec l'Ecole sont devenues si complexes qu'elles engendrent incompréhensions et déceptions des deux côtés de la barrière. Pourtant, des associations de parents d'élèves mais aussi des associations complémentaires de l'enseignement public, ont su mettre en valeur l'idée de **co-éducation**. Que faut-il entendre par ce terme ?

## Page 7

### Géographie d'une identité imposée : le parent "sous-traitant" des institutions et des politiques

par **Laurent Ott**, éducateur, animateur, enseignant, docteur en philosophie, militant associatif, responsable de projets à l'Ecole de formation psychopédagogique (EFPP), auteur notamment de "Travailler avec les familles" (Eres, 2004), et de "Etre parent, c'est pas un métier" (Fabert, 2008).

L'appel au soutien de la parentalité comme la tendance à la pénalisation des familles sont les deux faces d'une même médaille. Le projet de soutenir les parents en difficulté sert également de prétexte à pouvoir les pénaliser quand, malgré ce "soutien" sous prétexte d'égalité des chances, les parents rechignent à prendre en charge des pans entiers de ce qui devrait pourtant relever d'un projet éducatif de société.

## Page 11

### L'identité en pointillé des enfants d'immigrés

par **Ahmed Djouder**, écrivain, éditeur, né en Lorraine, vit à Paris. A publié en 2006 "Désintégration" (Stock)

Les enfants d'immigrés grandissent avec des parents écartelés qui ne savent plus où est leur terre. Ils la recréent artificiellement par la nostalgie, entretenue par une politique française qui a trop longtemps négligé le pouvoir de la langue. En n'instruisant pas les parents immigrés, l'Etat français a commis une erreur fondamentale qu'il n'en finit pas de payer.

## Page 14

### L'homme monde, ou la citoyenneté globale

par **Pascal Perez**, directeur du Cabinet "Formules Economiques Locales"

A quelle famille appartient-t-on d'abord en 2009 ? Les appartenances d'hier reposaient sur la soumission à l'ordre économique, local, religieux, militaire, qui assurait des contreparties sous forme d'accès à l'emploi, aux revenus, au logement ainsi que de reconnaissance sociale et d'assurance post-mortem. Les appartenances d'aujourd'hui paraissent choisies et multiples. Elles sont moins écrasantes. L'individu entre et sort des réseaux sociaux sur internet, des partis politiques, des clubs de rencontres...

## Page 16

### Une famille pour le XXI<sup>ème</sup> siècle

par **Mondane COLCOMBET**, magistrate, Présidente de Chambre honoraire à la Cour d'Appel de Paris, membre (2002-2008) du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (CNAOP) ainsi que du Conseil supérieur de l'Information sexuelle, de la Régulation des Naissances et de l'éducation familiale.

La majorité des enfants est désormais conçue hors mariage et une grande partie vit sous l'autorité d'adultes autres que leurs parents biologiques. Divorce, PACS, familles monoparentales, familles recomposées et même familles homoparentales - autant de situations qui deviennent courantes. Alors que les adultes ne sont plus sûrs d'avoir les bons repères, comment les jeunes vont-ils s'y retrouver ? Chacun sent confusément qu'en ce début de siècle, la façon d'élever les enfants conditionne l'avenir du pays.

## Page 22

### A chacun son écran : les jeunes en quête de socialisation entre les pièges des nouveaux médias

par **Divina Frau-Meigs**, diplômée de la Sorbonne, des Universités de Stanford et de Pennsylvanie, professeur en sociologie des médias et en études américaines à l'Université Paris 3 - Sorbonne. A notamment publié "Qui a détourné le 11 septembre ? journalisme, information et démocratie aux Etats-Unis" (Ina-De Boeck, 2006).

Des parents qui s'inquiètent de l'analphabétisme des enfants qui s'expriment par clics et textos, des enfants qui s'amusent de l'illec-

tronisme des adultes... Chaque cohorte utilise l'offre médiatique de son âge pour procéder à ses besoins de socialisation et répondre aux attentes culturelles qui sont les siennes.

## Page 26

### Devenir adolescent sous le regard des parents

par **le Dr Michel Fouillet**, médecin-psychiatre au Centre hospitalier Sainte-Anne (Centre Henri Rousselle) à Paris.

La peur d'être adulte, la crainte des enjeux relationnels nouveaux, sont constitutives du développement de l'adolescent. La perception d'un potentiel aux buts et aux limites flous conduit, en rupture avec le modèle infantile précédent, à l'utilisation prévalente des conduites agies, aussi violentes contre soi-même que contre l'extérieur.

## Page 30

### Réponse dérisoire à la quête d'identité, remède dangereux à l'absence de l'Etat : le "bricolage" religieux

par **Anne Fournier**, professeur agrégée d'histoire, chargée de mission puis conseillère à la MIVILUDES (Mission interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives sectaires) et **Catherine Picard**, ancienne députée socialiste de l'Eure, préside l'UNADFI (Union nationale des associations de Défense des Familles et de l'Individu). Ensemble, elles ont notamment publié "Sectes, démocratie et mondialisation", PUF 2002.

Les difficultés et les inégalités sociales confortent le repli communautaire. L'identité communautaire devient la réponse à l'isolement, à l'exclusion, menace à terme la cohésion républicaine et prône une société fermée qui défie la laïcité et le principe d'universalité de la République.

## Page 35

### Educateurs et parents, alliés intermittents

par **Jacqueline Costa-Lascoux**, directrice de recherche au CNRS, Présidente de la Fédération Nationale des Ecoles des Parents et des Educateurs (FNEPE).

Le développement considérable du nombre des acteurs de l'éducation autour de l'enfant succède à des décennies de séparation entre la famille et l'Ecole. Dès lors, la pluralité des intervenants pose la question de la répartition des rôles éducatifs, du partage des compétences et des responsabilités, d'une coopération dans l'intérêt de l'enfant.

## Page 39

### Internet : former les parents autant que leurs enfants

par **Odile Naudin**, journaliste, conseillère et responsable éditoriale auprès de la **Défenseure des enfants**, Dominique Versini.

Dès le collège, les jeunes participent de la génération multimédia qui utilise ces différents outils au moins autant pour s'informer que pour communiquer rapidement et universellement, dépassant en vitesse parents et enseignants. Internet est un vaste monde où toutes sortes de rencontres sont possibles, qui conserve indéfiniment les traces de ceux qui le fréquentent et parfois en tire profit. Former les internautes, adultes comme jeunes, aux conditions d'utilisation et aux risques éventuels, est indispensable pour prévenir des dérives malvenues.

## Page 45

### Exemple à suivre : Génération II : l'intégration, c'est bien ; la citoyenneté, c'est mieux !

par **Aïsseta Cissé**, directrice et coordinatrice de l'**Association Génération II Citoyenneté, Intégration**.

L'association **Génération II Citoyenneté, Intégration**, fondée en avril 2000 à Evry, dans l'Essonne, est le fruit d'un engagement bénévole de ses membres dans leur vie associative auprès des migrants, depuis la fin des années 1980. Elle a su appréhender une problématique spécifique, qui prend en compte la famille comme une totalité, là où les autres associations privilégiaient des soutiens ciblés : femmes, enfants, emploi, logement...

## Page 51

### Les actions de la Fondation Seligmann

## Page 53

### A lire

## Page 55

### Sélection d'Après-demain, par Denise Jumontier

**La femme aux pieds nus** par **Scholastique Mukasonga**

**C**hacun dans sa bulle ! Les jeunes, les “internet natives”, écouteurs aux oreilles dialoguent avec des écrans (ordinateur, téléviseur, consoles, téléphone portable) et non plus avec leurs proches vivant sous le même toit. Leur famille s’appelle Facebook ou MSN. Les parents s’inquiètent de l’analphabétisme d’enfants qui s’expriment par clics et textos alors que ceux-ci s’amuse de l’illectronisme des adultes, en oubliant, les uns et les autres, que chaque cohorte utilise l’offre médiatique de son âge pour procéder à ses besoins de socialisation et répondre aux attentes culturelles qui sont les siennes.

*Du reste, et c’est bien là la question, que recouvre au juste le mot “famille” dans la France de 2009 ? Monoparentalité, homoparentalité, familles adoptives, décomposées, recomposées, divorces, multiplication des domiciles, des fratries, des beaux-pères, des belles-mères... Quel rôle pour les uns et les autres ? Quels enjeux de société ?*

*Que nomme-t-on “famille” ? Est-ce une communauté sociale, religieuse, une “race”, une ethnie, une classe, une orientation sexuelle, une langue, une assemblée virtuelle ? En temps d’inquiétude et de perte des valeurs civiques, dans notre société de la peur de l’autre, devenue soi-disant multiculturelle, mais où l’on ne se mélange pas, que signifie ce repli des plus fragiles sur la tribu, avec ses formes préoccupantes, le communautarisme, le fondamentalisme, le sectarisme et autres “bricolages” religieux ? Et comment ne pas revenir sur le drame de l’intégration ratée des enfants d’immigrés, grandis auprès de parents écartelés qui ne savent plus où est leur terre ? On ne redira jamais assez à quel point la République Française, en n’instruisant pas les parents immigrés et en ne les traitant que comme d’éternels candidats au retour, a commis une erreur désastreuse, dont elle ne finit pas de payer le prix.*

*Le tableau peut paraître accablant ; on lira pourtant, a contrario, dans ce numéro exceptionnel et d’une urgence démocratique évidente, beaucoup de raisons de ne point désespérer des valeurs républicaines qui nous sont chères : Ahmed Djouder en apporte, quelques pages plus loin, la preuve vivante.*

APRÈS-DEMAIN

Francine BEST

## FAMILLES ET ÉCOLE : UNE RELATION À DÉPASSIONNER

**L**es relations des familles avec l’école sont devenues si complexes qu’elles engendrent incompréhensions, déceptions des deux côtés des barrières qui séparent école et parents, alors même que la confiance dans notre système éducatif reste, selon certaines enquêtes, importante dans la population française.

Pourtant, depuis deux décennies, des associations de parents d’élèves, notamment la Fédération des Conseils de Parents d’Elèves (FCPE) mais aussi des associations complémentaires de l’enseignement public, si malmenées en ce moment par le Ministère de l’Education Nationale, ont mis en exergue et en valeur l’idée de **CO-EDU-**

**CATION.** Par ce terme il faut entendre la nécessité, pour que l’éducation d’un enfant, d’un adolescent, soit réussie, d’une coopération étroite entre les familles et l’école, ainsi que d’une prise en compte, par les parents, du “tiers-temps” que constituent les loisirs éducatifs qu’encadrent et animent les associations laïques, très liées par ailleurs à la Fédération des Conseils de Parents d’Elèves.

Cette idée, si juste soit-elle, reste malheureusement un idéal, tout au plus un horizon, tant les relations réelles entre Ecole et familles sont conflictuelles, traversées de sentiments et d’affectivité plus que de raison.

## DÉPENDANCE ET “DISTINCTION”

La dépendance des familles à l'égard de l'école est une réalité contraignante ; le rythme quotidien et annuel de toute famille dépend de la structuration des rythmes scolaires : vacances, congés, week-ends, trimestres sont décidés par le système scolaire bien plus que par le rythme de travail des parents. Même si ces derniers admettent, voire comprennent la structuration temporelle de l'école obligatoire, cette contrainte rend la vie quotidienne de la famille peu fluide et donc peu libre.

Mais la relation de l'école à la famille est, elle aussi, contraignante: on sait, depuis les travaux de Pierre Bourdieu et des sociologues de l'éducation, qu'il existe une corrélation extrêmement forte entre l'échec scolaire (vs la réussite à l'école) et l'appartenance d'une famille à telle ou telle catégorie socio-professionnelle, entre la situation socio-économique des parents et la réussite ou l'échec d'un élève en classe. Même si l'on connaît des enfants d'ouvriers ou de chômeurs qui réussissent, ils restent malheureusement l'exception. A partir de ce constat, l'école ne peut que tenir compte de la situation des familles si elle veut que tous les élèves réussissent à l'école ou travaillent dans des conditions matérielles et culturelles favorables. Dès lors, la volonté de rencontrer les parents, de les tenir au courant des difficultés de leur enfant devient une obligation pour l'école. Or, si cette obligation est devenue réglementaire, sa réalisation est rendue très difficile à cause de la variété et des variations des relations entre l'école et les familles.

De plus, les écoles élémentaires, les collèges, les lycées, ont des modalités bien différentes d'information et de liaison avec les familles. L'âge des enfants est pris en considération. Il est vain, dans ce cas, de généraliser de la maternelle au lycée les modes de fonctionnement des relations familles-écoles.

Cependant des tendances se dégagent qui permettent de caractériser, voire de catégoriser les comportements des familles vis-à-vis de l'école, puis ceux des enseignants vis-à-vis des parents de leurs élèves.

## DES FILLES DEUX FOIS PUNIES

Dans cet effort de conceptualisation, on aurait tort d'oublier les fratries alors que **frères et sœurs** bien souvent s'entraident pour le travail scolaire à effectuer “à la maison” ou admonestent les plus jeunes. Les comportements et les conseils des aînés ont une influence certaine sur l'ensemble des membres de la famille, et parfois corrigent les excès d'indifférence ou de sévérité des parents. Peu de travaux de recherche existent sur ce phénomène mais les attitudes de rejet de l'école affectent parfois des familles entières du seul fait d'un incident ou d'un échec subi par l'aîné(e) de la fratrie. Parfois aussi, les aînés ou les seconds de la fratrie se substituent aux parents lorsque ces derniers se sentent démunis devant le langage de l'école ou devant les arcanes de l'orientation scolaire de leur fils ou de leur fille.

Les tâches domestiques imposées aux filles constituent un lourd handicap pour leurs études, sans parler de la responsabilité dont elles sont chargées : il faut “**garder les petits**”, aller les “**chercher à l'école**”, etc. Bien que la réussite scolaire des filles soit, depuis environ une décennie, reconnue comme supérieure à celle des garçons, leurs conditions d'études, dans les familles socialement défavorisées, restent difficiles, rendant très aléatoires les espoirs de poursuivre de longues études.

En dépit de l'importance des fratries, du nombre d'enfants dans les familles, des études ont montré que parmi les variables significatives de la corrélation entre échec/réussite scolaires et statut socio-professionnel des parents, celle qui se détache le plus est le niveau de diplôme de la mère de famille<sup>1</sup>. Nous revenons donc vers les parents pour tenter de définir les axes qui rendent compte de leur attitude vis-à-vis de l'école.

## PETITS DRAMES DOMESTIQUES ET VAIN NOSTALGIE

On peut, en situant les tendances “lourdes” des relations entre familles et école sur deux axes pouvant se combiner, cerner les caractéristiques principales de ces relations.

**Un premier axe va de l'investissement, voire d'un surinvestissement des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants, jusqu'à l'indifférence à l'égard de l'école.**

**Un deuxième axe comporte comme points extrêmes l'accord, le désaccord avec les objectifs et les valeurs de l'école publique.**

Parmi les parents se préoccupant du travail scolaire de leurs enfants, on constate assez souvent un surinvestissement, fondé sur la compétition entre élèves et sur un individualisme forcené. Le moindre échec, même temporaire, devient la source de mini-drames domestiques, parfois assortis d'accusations portées sur les enseignants et sur l'école.

Si l'on combine ce surinvestissement avec le **désaccord** qui forme le point extrême de l'axe "**accord-désaccord avec l'école**", nous trouvons alors les caractéristiques de parents dont les critiques adressées aux enseignants et/ou aux chefs d'établissement sont souvent démesurées. Ces critiques sont diverses, souvent personnalisées et aiguës par le souvenir des déceptions vécues par les parents au cours de leur enfance. On pourrait y discerner de la nostalgie ("**Ah ! que mon école à moi était belle !**") ou encore le développement excessif d'un esprit critique... paradoxalement formé à l'école ! Aujourd'hui, les familles sont d'un niveau scolaire bien supérieur à ce qu'il était dans les années 1950 ; les classes moyennes et supérieures savent que les diplômes et la réussite scolaire jouent un grand rôle dans l'ascension sociale espérée de leurs enfants : ils ne s'en laissent pas conter sur la qualité de l'instruction reçue.

### LA MACHINE À NOTER

Lorsque surinvestissement des parents, critiques négatives et excessives de l'établissement scolaire dans lequel se trouvent leurs enfants, se renforcent mutuellement, les enfants subissent une pression quasi insupportable qui ne les aide aucunement à réussir leurs études et qui affaiblit leur appétit de savoir. L'école n'est plus pour ces élèves le lieu où l'on apprend mais une machine à noter, à sanctionner leur travail et leurs efforts dans l'arbitraire le plus complet.

Ce type de relations entre familles et école est souvent à l'origine du manque d'autonomie des enfants et des adolescents, de l'absence de l'estime de soi, pourtant essentielle en éducation et dans le développement de tout être humain. Fondée sur la "valeur" de concurrence ou de compétition exacerbée, cette conception de la réussite scolaire "à tout prix" tourne le dos aux idées d'égalité de tous devant et à l'école, de valeur intrinsèque du savoir et de socialisation par la solidarité entre élèves.

L'indifférence de certaines familles à l'égard de l'école est beaucoup moins répandue, mais les enseignants s'en plaignent énormément : parents qui ne viennent pas aux réunions d'information qu'ils organisent, absence de signature des livrets scolaires ou des cahiers de correspondance, absentéisme des élèves, autant de signes d'éloignement des familles de l'école, autant de reproches faits aux familles par l'école.

### UN MONDE LOINTAIN ET INDÉCHIFFRABLE

Toutefois, il faut y regarder de plus près car parfois l'indifférence n'est qu'apparence. En effet certaines familles dites "défavorisées" font confiance à l'école, sont en accord avec les valeurs qu'elle porte, mais se sentent incapables de parler aux enseignants, de comprendre les enjeux de l'orientation scolaire. Leur indifférence supposée n'est que le reflet de cette confiance aveugle et passive en l'école, qui est ressentie comme un monde lointain et inaccessible.

Il existe aussi des familles pour lesquelles l'école est sans importance face à la réussite sociale par héritage ou par "débrouillardise" personnelle. Dans tous les cas de figure de cette indifférence, les enfants et les adolescents ont des attitudes et des réactions contrastées : pour certains, c'est l'abandon de toute ambition scolaire ; pour d'autres, l'école est le recours ("**pour nous, les filles de l'immigration, c'est l'école et encore l'école la seule porte de sortie**") pour avancer dans la vie et se construire.

### L'IDÉAL EST À MI-CHEMIN

Ce constat doit nous amener à réfléchir : ne faut-il pas laisser du jeu entre les familles et l'école pour que les enfants et surtout les jeunes puissent s'en emparer et avoir cet espace de liberté pour construire leur parcours personnel ? Une surveillance étroite et figée de l'école par les familles n'est sûrement pas une bonne chose pour les adolescents. Une indifférence totale ne l'est pas non plus.

Ne désespérons pas : il existe des familles qui s'impliquent dans la vie collective des écoles que fréquentent leurs enfants et entourent le travail scolaire à la maison d'une attention soutenue. On peut nommer cette tendance "**implication raisonnée**", à mi-chemin entre investissement excessif et indifférence, à mi-parcours sur les deux axes que nous avons choisis pour conceptualiser ou catégoriser les relations entre familles et école. Ces familles sont en accord avec les objectifs de l'école : transmission du savoir, préparation de la vie professionnelle, apprentissage de la vie ensemble et de la citoyenneté. Les délégués des parents d'élèves qui participent aux conseils d'administration des collèges et des lycées, aux conseils de classe, aux conseils d'école au niveau de l'enseignement élémentaire, représentent assez bien ce groupe et cette tendance. Les grandes fédérations de parents d'élèves (FCPE, PEEP) soutiennent cette attitude qui n'empêche pas un esprit critique de bon aloi de s'exercer, pour ne tomber ni dans un accord muet ni dans un désaccord absolu avec les pratiques de tel ou tel établissement scolaire, avec les politiques de tel ou tel Ministre de l'Éducation Nationale.

### LE PIÈGE AFFECTIF

La difficulté qui demeure pour les familles adoptant cette attitude mesurée est de ne pas se laisser prendre à l'énorme affectivité qui entoure les relations entre famille et école, quelle que soit la posture adoptée : d'une part, nous avons tous été élèves avant que d'être parents ou grands-parents, nos souvenirs, nos difficultés, nos regrets encombrant les relations des familles avec l'école actuelle, telle qu'elle est vécue par les enfants et les adolescents du vingt et unième siècle. D'autre

part, les familles constituent l'agent premier de l'éducation et vivent comme un arrachement teinté de jalousie le fait que l'école, elle aussi, éduque en instruisant, instruit en éduquant, bref qu'elle soit un agent prépondérant de l'éducation. Les enfants-élèves vivent ces sentiments, même s'ils sont tus, de façon mélangée : ils peuvent "jouer" des contradictions existant entre le style éducatif de leur famille et celui de leur école ! Mais ce "jeu" entre deux institutions éducatrices, toutes deux piliers de notre société, ne leur offre-t-il pas un espace de liberté et de réflexion où se construit peu à peu l'autonomie de leur pensée propre ?

### CO-ÉDUCATION, VOIE DE LA RAISON

L'idéal d'une co-éducation effectuée par les familles **ET** l'école reste bien le fil conducteur pour des relations apaisées et raisonnées entre les unes et l'autre ainsi que pour un développement intellectuel et personnel heureux des enfants et des jeunes. Mais pour réaliser quelque peu cet idéal, beaucoup reste à faire : les jeunes enseignants sont peu au fait de l'obligation qui leur est faite de communiquer avec les familles. L'attitude de condescendance qu'ils adoptent trop souvent vis-à-vis d'elles n'est pas de bon conseil.

Du côté des familles, éviter les sentiments individuels de colère ou de déception devant les résultats de leurs enfants améliorerait les formes que peut prendre leur participation à la vie collective de l'établissement scolaire où vivent leurs enfants, avec des camarades auxquels ces derniers sont attachés et avec des adultes chargés par l'État et par la société de les instruire et de les éduquer.

Francine BEST

1. On trouvera des analyses précises de ce phénomène sociologique in Francine Best, "L'échec scolaire" Ed.PUF coll. "Que-sais-je" 2<sup>ème</sup> édition, 1999.

La lecture des récents numéros des "Cahiers Pédagogiques" (N° 468, "As-tu fait tes devoirs ?" et N°465 "Ecole et familles") serait un complément utile au présent article.

Laurent OTT

# GÉOGRAPHIE D'UNE IDENTITÉ IMPOSÉE : LE PARENT "SOUS-TRAITANT" DES INSTITUTIONS ET DES POLITIQUES

L'appel au soutien de la parentalité, comme la tendance, inscrite dans la Loi, à la pénalisation des familles sont, en fait, les deux faces d'une même médaille.

Le projet de soutenir les parents en difficulté sert également de prétexte à pouvoir les pénaliser quand, malgré ce soutien ou malgré ce qu'on pense avoir été un soutien (une offre, une chance qu'on a "donnée" - pour reprendre une terminologie d'"égalité des chances"), les parents rechignent à prendre en charge des pans entiers de ce qui devrait pourtant relever d'un projet éducatif de société.

## LE DÉNI D'AUTONOMIE

On se rend compte, dans son usage même en direction des parents, que tout soutien est toujours ambivalent : à qui viendrait-il à l'idée de soutenir quelque chose de solide, comme une tour, ou un bâtiment ? Toute intention de soutenir présuppose un jugement de fragilité. On ne soutient que ce que l'on a jugé auparavant, et pour longtemps, défaillant.

C'est aussi à cause de ce caractère négatif et artificiel, qu'un soutien apporté par une institution, une mesure sociale ou des professionnels peut souvent se retourner, dans un second temps, contre celui qui était censé en bénéficier.

Le soutien aux parents, comme la pénalisation dont ils peuvent faire l'objet, fonctionnent en fin de compte suivant le même modèle : un déni d'autonomie initial. La famille soutenue peut bénéficier d'aides, mais, pour autant, il lui échappe le plus souvent la faculté d'intervenir sur les outils d'évaluation eux-mêmes ou d'y faire admettre ses propres critères.

## LA FAMILLE, UN SOUS-TRAITANT À "RESPONSABILISER"

Si l'on soutient généralement les familles, si on les associe, les convoque, les sollicite pour contribuer à définir des projets, réaliser des bilans et des synthèses, c'est d'abord parce que l'on a établi un lien d'évidence entre les parents et les problèmes socio-éducatifs avérés ou redoutés pour leurs enfants.

Or, si tout le monde comprend en quoi des parents ne peuvent que se sentir concernés, intéressés par une réflexion sur les problèmes d'un de leurs enfants, leur mobilisation en tant que partenaires "obligés" n'est, quant à elle, que rarement justifiée. On passe là sous silence que la famille, au fond, est sans doute et à bas bruit, considérée comme "responsable" des difficultés de ses enfants, ce qui justifie donc au passage qu'on la "responsabilise". Ce lien est bien entendu plus idéologique que scientifique.

Pour avoir enseigné en école élémentaire, j'ai été témoin au cours des années 80-90 de toute cette lente évolution du statut des familles, et nous avons vu se mettre en place la façon dont les problèmes des enfants ont été progressivement attribués aux parents, puis renvoyés vers eux.

En une vingtaine d'années, la famille était passée d'un statut d'indifférence à l'école, à celui d'un partenaire incontournable, indispensable et... à son service. L'école et les enseignants ont été encouragés dans cette voie par leur ministre, mais aussi par la surenchère des instructions officielles qui se sont succédé depuis 1984. Toutes ces influences ont continûment tendu à considérer que les problèmes éducatifs n'étaient plus de leur ressort. L'actualité scolaire récente illustre encore, avec les nouveaux programmes, les modifications de calendrier scolaire, la progression de ce "divorce" que l'on croyait révolu, entre la mission de transmettre et celle d'éduquer.

### UN FANTASME LÉGITIMÉ

C'est, en effet, toujours autour de la question de l'éducation, que s'est passionnée, cristallisée en quelque sorte, la question scolaire.

Depuis les années 80, l'école s'est progressivement mise à attendre des enfants une sorte d'éducation "**préalable et achevée**", un "**déjà-là**" objectif. Il devenait convenu que les enfants se devaient, avant même d'être entrés à l'école, d'avoir le sens de ce qu'est un collectif, de ce qu'est l'apprentissage, d'être déterminés et "motivés".

Ce mouvement a légitimé une sorte de revendication enseignante qui, auparavant, aurait relevé du fantasme : n'avoir devant soi que des enfants préalablement éduqués et instruits.

Après la rupture opérée par les Instructions Officielles de 1984, les enseignants pouvaient en effet se sentir "**brossés dans le sens du poil**", à considérer qu'il fallait finalement renvoyer les problèmes des enfants à la gestion familiale. Quand je dis "renvoyer", je cherche à qualifier un mouvement d'"**éjection**" (Phi-

lippe Meirieu, 1996) qui consiste à renvoyer la gestion des problèmes aux parents en leur disant, par exemple, de consulter des spécialistes, de trouver eux-mêmes des orientations scolaires, des aménagements ou des solutions pour que leur enfant soit supportable du point de vue de l'institution.

### EJECTION, SOMMATION, SOUMISSION

L'école est un excellent lieu d'observation pour percevoir que le renforcement du thème de la parentalité (et de son soutien) a été intimement lié à cette volonté de sous-traitance de problèmes éducatifs.

On éjecte les problèmes qu'on ne veut pas voir et ceux qu'on ne veut pas traiter. Tous ces problèmes de comportement, de quête du "**sens à vivre ensemble**", qui sont pourtant des problèmes éminemment sociaux et politiques, sont considérés comme relevant du domaine de la famille ou de difficultés personnelles qui doivent trouver une solution "hors l'école".

Ce serait justement là le travail de la famille, nous dit-on, que de trouver ces solutions, en s'appuyant le cas échéant sur les "**Programmes de réussite éducative**" (PRE) ou la "**Maison du handicap**".

Renvoyée à elle-même pour accepter, mettre en œuvre et accompagner les difficultés des enfants au sein des institutions, la famille n'en est pas quitte pour autant ; elle est également tenue de répondre aux demandes institutionnelles et de venir soutenir par un intérêt sans faille, un suivi régulier, les institutions qui se déclarent en difficulté.

On oblige, par exemple, les parents à venir chercher les bulletins en mains propres. On les convoque à tout bout de champ ; on les avertit par SMS à chaque absence de cours, en les sommant d'apporter une explication. On les oblige à contractualiser leurs relations avec l'école à travers de multiples réunions, documents, parcours, dont les PRE ne sont que le dernier aboutissement.

## C'EST NOTRE ÉCOLE, C'EST VOTRE PROBLÈME

**Aujourd'hui, dès qu'un enfant est en difficulté, les parents sont sous contrat**, qu'il s'agisse d'un contrat éducatif ou pédagogique. On voit le double mouvement à l'œuvre : d'un côté on éjecte en disant **"c'est votre problème"** et de l'autre, on convoque : **"venez nous aider à régler les difficultés institutionnelles"**.

Les parents se trouvent ainsi au beau milieu d'une ambivalence extraordinaire, qui est logique si on regarde de plus près, parce que la famille, pour le système économique dans lequel on est, c'est à la fois quelque chose qu'on aime (et qu'il faut soutenir) et quelque chose qu'on déteste (et qu'il faut réprimer).

On l'aime, la "Famille", parce qu'on voudrait bien qu'il y ait de l'ordre dans la société et que cet ordre, s'il est porté par les parents, ne coûte pas cher ; quand il y a de l'agitation, quand les banlieues brûlent, c'est quand même mauvais pour les affaires et le prix du foncier. On commence à s'inquiéter de la société de demain.

## ORDRE SOCIAL OU ORDRE ÉCONOMIQUE ?

Mais on la déteste aussi, cette famille, parce qu'elle met en œuvre une certaine forme de résistance à la logique économique. Il y a des solidarités familiales ou des services qui ne sont pas monnayables et qui échappent d'une certaine façon au marché. Les familles permettent en effet de diminuer les effets de la crise pour certains de leurs membres et favorisent au passage la capacité des individus à résister à la pression de ce marché, en leur permettant par exemple de refuser certains travaux, sous-emplois ou autres petits boulots. On sent bien que c'est cet aspect-là des familles qui est aujourd'hui largement attaqué de toutes parts. La solidarité familiale peut être perçue par l'ordre économique comme une entrave insupportable.

La solidarité familiale, ce sont des secteurs de développement de service qui échappent au marché. On voit bien se multiplier

aujourd'hui les officines de services aux personnes qui ont comme "créneau" le champ des solidarités interhumaines et familiales. La mise en difficulté des familles, face à cette obligation impossible de venir régler les problèmes ou pallier les carences des institutions, est elle-même un élément facilitateur de cette transition économique, sociale et politique.

## LE SOUTIEN SCOLAIRE, UNE AFFAIRE QUI MARCHE

Se trouvant à leur tour en difficulté, les familles ont alors besoin de faire appel à la sous-traitance. Cette sous-traitance va donner lieu à l'ouverture de marchés qui relancent l'économie (emplois familiaux, soutiens scolaires, compléments éducatifs).

C'est exactement ce qui se passe autour de l'école. Dans les années 90, les orthophonistes ont fait office d'une sorte de marché paramédical supplémentaire de l'apprentissage de la lecture, financé sur fonds de sécurité sociale (au bénéfice de parents qui avaient une bonne mutuelle).

Aujourd'hui, ce sont des sociétés de soutien scolaire, cotées en bourse, qui bénéficient de crédits d'impôt, d'avantages fiscaux et d'exonérations de toutes sortes. La mise en difficulté des familles constitue ainsi une double source de bénéfices : d'un côté, elle ouvre les espaces privés à l'introduction d'un marché économique ; d'un autre côté, elle permet de "proposer" aux enfants des familles pauvres, des emplois dans l'économie domestique (emplois familiaux, emplois précaires dans l'animation, le soutien scolaire, éducatif, etc.).

Ce mouvement ne va pas sans conflits, ni résistances ; on rencontre de plus en plus de parents qui rechignent à répondre aux convocations, que celles-ci émanent du commissariat, de l'école ou du maire. Les familles se trouvent ainsi progressivement entraînées vers une forme de clandestinité, de complicité et de défense de leurs enfants.

Au moment où on leur demande de plus en plus de conformité et d'adaptation (et sans

doute parce que, justement, on leur en demande trop), les familles se délitent et ne répondent plus aux appels à l'aide. Tout le travail éducatif fourni, au début du siècle, par des réseaux familiaux étendus, est aujourd'hui exigé de la part de deux parents seuls, voire un seul parent, et parfois... plus personne du tout.

### UN VIEUX SOUVENIR : L'ÉPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

La famille, réquisitionnée, n'a pas démissionné, mais ce n'est pas le cas des institutions. Jusqu'au milieu des années 80, on pouvait penser que les institutions éducatives, en premier lieu l'école, allaient dans le sens d'une ouverture vers la société. Les instructions officielles de 1977 appelaient à l'épanouissement de l'enfant, mettaient en place des activités d'éveil, et émanaient pourtant de ministères de droite ; finalement Freinet pouvait "mourir tranquille", puisque l'institution scolaire, dans son ensemble, semblait aller vers une pédagogie de l'ouverture, de l'éducation sur le monde. L'école trouvait naturel de proposer aux enfants un projet collectif, un projet éducatif, à la fois politique et social.

A partir de 1984, tout cela s'est achevé ; l'école élémentaire n'avait plus d'autre mission que d'enseigner à lire, écrire, compter, avec des méthodes de plus en plus réactionnaires. Très récemment, M. Xavier Darcos a remis au goût du jour des programmes qui, dans leur ton, leurs thèmes, rappellent fortement ceux de... 1923. C'est le retour à l'école d'avant-hier, dans une société qui a connu la destruction de ses milieux sociaux.

### LOISIRS, CANTINE : VERS LE PERMIS À POINTS ?

Avec ce déclin de l'ambition éducative (sous-traitée aux familles), c'est le droit à une éducation populaire et collective qui est gravement remis en cause. Les structures liées à l'Éducation populaire ont subi une évolution semblable à celle de l'école ; elles se sont progressivement focalisées sur la réponse aux besoins des enfants des classes moyennes qui ne sont pas les mêmes que ceux des classes populaires.

Cela a eu pour effet de renvoyer progressivement les enfants des quartiers pauvres... chez eux ! Qu'on juge à quel point il est devenu difficile, dans de nombreuses communes, de faire inscrire son enfant au centre de loisirs, si on n'a pas d'emploi !

Et s'il ne s'agissait que des loisirs ! On observe le même mouvement pour tout accueil périscolaire, comme par exemple la restauration. Les enfants de milieux défavorisés, populaires, sont progressivement exclus des cantines, au motif que, leurs parents n'ayant pas d'emploi, ils n'ont tout simplement pas le droit ou les moyens d'y inscrire leurs enfants ; à défaut, ceux qui y parviennent risquent de voir leurs enfants exclus en cours d'année, leur présence paraissant inconvenable dans un endroit où ils ne se sentent guère attendus et accueillis. Il suffira de mettre à profit la mode des "permis à points de fréquentation de cantine" qui se banalisent ici et là.

### UNE EXIGENCE DEVENUE CRIANTE

Si l'on souhaitait détruire la possibilité d'éduquer les enfants au sens du groupe et de la collectivité, on ne s'y prendrait pas autrement qu'avec toutes les réformes que nous connaissons aujourd'hui et qui ont pour noms Réussite éducative, Plan de cohésion Sociale, Plan pour les banlieues, Nouveaux rythmes, nouveaux programmes, loi de Prévention de la délinquance, etc.

Cependant, aujourd'hui comme hier, une autre voie reste possible et celle-ci passe par la coéducation et le travail direct avec les parents, sans aucune prétention de les éduquer, de les soigner ou de les instruire ; pour eux et pour tous les enfants, il faudra bien ouvrir dans les quartiers des lieux d'accueil inconditionnels.

De même, les actions inter-âges et intergénérationnelles à partir, par exemple, de projets liés à l'environnement permettent aussi de soutenir la fonction éducative, sans pour autant infantiliser ou stigmatiser les parents. C'est sur de tels principes que l'on pourra refonder un véritable projet éducatif durable, dont l'exigence est devenue criante.

Laurent OTT

Ahmed DJOUDER

## L'IDENTITÉ EN POINTILLÉ DES ENFANTS D'IMMIGRÉS

*“Nos parents ne joueront jamais au tennis, au badminton, au golf. Ils n'iront jamais au ski. Ils ne mangeront jamais dans un restaurant gastronomique. Ils n'achèteront jamais un bureau Louis-Philippe, une bergère Louis XV, des assiettes Guy Degrenne, des verres Baccarat, ni même un store Habitat. Ils n'assisteront jamais à un concert de musique classique. Ils ne posséderont jamais de leur vie un appartement ou une jolie propriété quelque part en France où finir leurs jours tranquillement. Non, ils ont préféré investir dans des maisons au bled, en ciment, au prix de plusieurs décennies de sacrifices, qui ressemblent vaguement à des cubes et qu'ils appellent des villas.”*

Extrait de *“Désintégration”*, par Ahmed Djouder - Stock 2006.

Il y a quelques semaines, alors que je déjeunais sur le pouce dans un McDonalds parisien, mon jeune voisin jette un œil à mon plateau et me lance, presque choqué par ce qu'il voit : **“Monsieur, vous aimez vraiment la salade ? Vous ne préférez pas les frites ?”** Amusé, je lui réponds volontiers : **“Je trouve plus sain de manger une salade. Mais j'aime beaucoup les frites, j'essaie juste de faire des efforts pour manger moins gras.”** J'avais touché un point sensible car il se confie et m'interroge longuement. Âgé de treize ans, Mohamed, d'origine malienne, me raconte ses problèmes liés à son poids. En effet, il est obèse.

### “NON. NON. NON.”

Ses questions ne sont évidemment pas anodines. Il a trouvé une oreille attentive et il me parle de sa vie en banlieue avec ses parents, ses frères et sœurs... Il souhaite avant tout des conseils pour perdre du poids. Sa demande me déconcerte. Ma minceur et ma capacité à sacrifier de délicieuses frites pour une petite salade n'y sont certes pas pour rien. Il me décrit son

alimentation quotidienne : un gros bol de thé avec huit sucres et des tartines beurrées le matin, des pâtes le midi et des gâteaux le soir. C'est à mon tour d'être choqué. Je lui demande si le médecin scolaire lui a proposé des solutions. La réponse est non. Je lui demande si ses parents cuisinent des plats à base de poisson, de légumes ou s'ils achètent des fruits ; l'ont-ils amené consulter un médecin ou un nutritionniste ? Non. Non. Non. Le professeur de sport non plus n'a jamais évoqué le problème, même en observant les difficultés évidentes de Mohamed à courir ou à faire du vélo. Pendant que je lui parle et lui donne quelques conseils nutritionnels de bon sens, Mohamed, à ma grande surprise, s'empare d'une feuille de papier et d'un stylo, et prend des notes.

### FONCTION SYMBOLIQUE, FONCTION ESSENTIELLE

Le cas de Mohamed est emblématique. Voilà un jeune enfant d'immigré que, ni la famille, ni l'école, ni la société, ne sont capables de soutenir. Malgré son désir évi-

dent de se prendre en charge, Mohamed n'a rencontré personne pour l'accompagner dans une démarche de perte de poids ; sa famille probablement par ignorance, l'école par négligence et la société par ses manquements.

Y aurait-il un dénominateur commun au surpoids, à l'échec scolaire, à la délinquance, au chômage, qui touchent les enfants d'immigrés ?

Je le crois. La fonction symbolique de parent (qu'elle soit assurée par des parents biologiques, un tuteur ou la Nation à travers ses institutions) est essentielle : la mère symbolique nourrit, donne confiance et porte ; le père symbolique incarne la justice, met des limites et ouvre sur le monde. En France, cette fonction symbolique "**Porter/Ouvrir**" est incroyablement défaillante.

La mère symbolique :	Le père symbolique :
Porte	Ouvre au monde
Rassure	Explique
Aime	Limite
Protège	Communique
Encourage	Incarne la justice et les valeurs
Nourrit	Subvient aux besoins
Eduque	Quête

Sans cette source parentale symbolique, il n'y a pas de sujet, pas d'individu autonome et responsable. Sans la fonction symbolique de la mère, on crée des individus fragiles, effrayés par le monde, qui vont rechercher la jouissance au détriment de la réalité. Pour jouir, il faut transgresser. Et quand on jouit, on bafoue la loi. Sans la fonction symbolique du père, on produit des inégalités, de l'ignorance et de l'inertie qui mettent en échec les citoyens.

### DANS LE PIÈGE DE LA NOSTALGIE

Les enfants d'immigrés vivent avec une identité en pointillé. Cette identité est éminemment influencée par les parents, l'entourage, la société, la politique et l'Histoire. L'identité en tant que socle de l'être se nourrit d'un environnement stable, riche et varié, qui donne suffisamment confiance pour faire face aux castra-

tions, aux mutilations de la vie. Ces enfants ne peuvent pas entièrement s'appuyer sur la terre d'origine de leurs parents : ils grandissent avec des parents écartelés qui ne savent plus où est leur terre. Ils la recréent artificiellement par la nostalgie. Cette nostalgie est un piège sous-estimé, entretenue par une politique française qui a trop longtemps négligé le pouvoir de la langue. En n'instruisant pas les parents immigrés, l'Etat français a commis une erreur fondamentale.

Les parents souffrent, les enfants galèrent et la société française trinque. La faiblesse des initiatives locales et nationales résulte des préjugés existants à l'égard des immigrés, des autres religions (en particulier l'Islam) et de la couleur de la peau. Les parents ne jouent plus leur rôle de parents, dès lors qu'ils sont dévalorisés aux yeux d'une société entière et en conséquence aux yeux de leurs enfants. L'image parentale perd son pouvoir identificatoire. La gestion de l'angoisse chez un enfant d'immigré n'est plus assurée par des parents rassurants; à moins d'avoir rencontré une "**bonne personne**", encourageante et aimante, l'enfant va rechercher des substituts pour éviter la dépersonnalisation : bande, marginalité, dépendance... Pour se sentir lui-même, il va développer ses propres lois, justement en opposition à celles qui existent dans des environnements (comme l'école) qui n'ont pas su apaiser une fantastique angoisse.

### LE LIEU DE TOUTES LES RUPTURES

L'école est en effet un lieu de ruptures d'une rare violence : rupture linguistique, rupture culturelle, rupture sociale, rupture relationnelle... L'humanité et la tendresse des enseignants sont ici cruciales pour permettre à ces enfants un passage le moins douloureux possible à un univers où l'individualisation est la clé.

Pour qu'un enfant puisse s'épanouir dans sa vie personnelle et professionnelle, agir au service du collectif, des ingrédients de base doivent être réunis : l'amour, le soutien, les encouragements, l'écoute, les exemples, l'intégrité, la curiosité, le jeu, la créativité, la justice, les mots. Et pourtant, tout cela reste insuffisant si l'Etat n'offre pas à ses enfants, devenus adultes, les

moyens d'avoir une véritable place dans cette société. Toutes les études le prouvent : les enfants d'immigrés sont, dès le départ, désavantagés. Même si une minorité (portée par l'ambition réparatrice des parents) réussit souvent mieux scolairement que les enfants de Français de souche issus de classes sociales défavorisées, ces enfants n'en sont pas moins confrontés, plus tard, à des difficultés qui rendent la vie si compliquée et absurde.

### LE RÉEL DOULOUREUX

Il faut voir les choses en face : ils sont confrontés au manque d'instruction des familles, à l'insuffisance des ressources, aux traditions rigides etc. dont chaque aspect amène son cortège de difficultés ; comme si tout cela n'était pas suffisant, tous ces jeunes enfants d'immigrés voient, en grandissant, surgir l'élitisme, les discriminations et les préjugés qui prévalent dans les classes plus favorisées, les entreprises et les institutions.

Dans une large mesure l'école accomplit, avec pourtant les petits moyens qui sont les siens, un travail extraordinaire qui permet à de nombreux enfants d'immigrés d'obtenir un très bon niveau d'études. Ces enfants possèdent donc à priori le même potentiel de réussite dans la vie que d'autres enfants. Malheureusement, la réalité vient nous contredire. Même quand un enfant d'immigré parvient à s'émanciper de son milieu (qui paradoxalement le protège et l'enferme) et qu'il a franchi toutes les étapes d'un parcours scolaire et universitaire, il découvre un monde où règnent les discriminations subtiles et moins subtiles. Cette situation ne fait que renforcer les contradictions culturelles, religieuses, psychologiques et sociales préexistantes. Nul doute que toute aspiration à construire sa vie d'adulte, aussi mince soit-elle, se trouve mise en impasse et ne peut que générer une inhibition et une frustration préjudiciables non seulement aux individus mais à la société entière.

### “PORTER/OUVRIR”, LE DOUBLE DEVOIR

Où se situent les solutions pour améliorer le sort de ces enfants ?

Il ne faut pas perdre de vue, à mon sens, cette fonction parentale symbolique -

”Porter/Ouvrir” - qui doit à la fois être jouée par la société et l'Etat et rétablie chez les parents biologiques, pour fournir à l'enfant une structure, le sens de l'altérité et des responsabilités.

Cette fonction symbolique peut s'exercer à deux moments différents : celui de l'enfance et celui du début de l'âge adulte car ils délimitent plus ou moins l'influence de la famille puis l'influence de la société. Dans un cas, il s'agit de donner les moyens aux familles immigrées de se respecter en les respectant ; de les accueillir dignement ; d'enseigner le français aux parents ; de les instruire ; de renforcer le tissu associatif interculturel ; de favoriser la mixité et la diversité dans les écoles, les villages, les villes, les zones pavillonnaires, les HLM ; de sensibiliser les enseignants, les médecins scolaires, le personnel des écoles et la police à la psychologie des enfants d'immigrés et des classes sociales défavorisées ; d'encourager par une rémunération conséquente les enseignants les plus engagés...

### QUELLE VOLONTÉ POLITIQUE ?

Dans l'autre cas, il faut permettre l'accès des enfants d'immigrés aux meilleurs collèges, lycées, universités et grandes écoles ; financer des cours privés ; mettre en place des initiatives de lutte contre les discriminations à l'embauche et à la promotion ; faciliter la location d'appartements dans les grandes villes ; sanctionner les patrons et les propriétaires discriminants etc.

Au fond, rien de bien neuf sous le soleil ; il ne manque qu'une volonté politique réelle de changer les choses. La devise républicaine est à elle seule une raison de se donner les moyens d'améliorer la qualité de vie des enfants d'immigrés mais il y en a d'autres : éviter qu'un jour ils ne sombrent dans la délinquance et la violence et que des tensions socioculturelles ne naissent entre les Français d'origine et les autres en période de trouble économique.

Ahmed DJOUDER

Pascal PEREZ

# L'HOMME MONDE, OU LA CITOYENNETÉ GLOBALE

**A** quelle famille appartient-t-on d'abord en 2009 ?

## 1. L'INDIVIDU S'EST AFFRANCHI D'APPARTENANCES PESANTES ET ANACHRONIQUES

Le cercle familial a longtemps prolongé dans l'intimité des ordres extérieurs comme la religion, la nation, le village et l'usine. Le jeune adulte quittait la famille pour les ordres, l'armée, ou pour se soumettre à l'organisation industrielle ou administrative. Ces appartenances cultivaient l'esprit de soumission à Dieu et à toutes sortes de chefs terrestres.

La volonté d'émancipation de l'individu est le moteur de l'histoire de l'Occident. Le sujet du roi devient, avec la Déclaration des Droits de l'Homme, un être libre. Progressivement, les emprises du seigneur, du roi, de l'église, de l'armée, du patron, refluent. L'urbanisation desserre l'étau des contraintes sociales de la vie villageoise et des sous-préfectures.

Le déclin des appartenances à des ordres hiérarchiques pesants a reflété l'évolution de l'organisation économique et sociale. Les usines et les bureaucraties du XX<sup>ème</sup> siècle exigeaient des bataillons d'ouvriers et d'employés solidaires, respectueux des institutions. La société de consommation repose sur l'activation des désirs. L'innovation dans les produits et les services nécessite des individus flexibles et créatifs, dans des entreprises dont l'horizon est souvent le très court terme.

Les appartenances d'hier reposaient sur un échange gagnant-gagnant. La soumission à l'ordre économique, local, religieux, militaire assurait des contreparties sous forme d'accès à l'emploi, aux revenus, au logement... ainsi que de reconnaissance sociale et d'assurance post-mortem.

## 2. QUELLES APPARTENANCES SUBSISTENT QUAND ON A REMIS EN CAUSE LA RELIGION, L'ARMÉE ET L'EMPLOI À VIE ?

Les appartenances d'aujourd'hui paraissent choisies et multiples. Elles sont moins écrasantes. L'individu entre et sort des réseaux sociaux sur internet, des partis politiques, des clubs de rencontres... Il existe une concurrence entre les appartenances : concurrence des mémoires, des régions, des universités, des anciens d'entreprises, des associations locales ou humanitaires. Cette concurrence cherche à capter l'attention de tout un chacun, son temps libre, ses cotisations, sa quête de sens... Le marketing communautaire est la discipline générée par l'apparition de l' "offre d'appartenance" et le "Gay day" à Disneyland Paris en est l'illustration : ce "tribal business" conjugue l'impérieux besoin de visiteurs du parc et le désir d'appartenance communautaire.

Le déclin des grandes institutions a isolé l'individu et développé de nouvelles menaces. Il explique un profond malaise de la société moderne : les inégalités de fortune et de revenus explosent, dans l'indifférence ou l'impuissance des États. Des cartels d'entreprises ont acquis une puissance excessive. Le monde moderne discrimine selon les niveaux de fortune, selon les âges, selon la qualité des territoires. Le développement économique du monde s'accompagne d'un recul social dans des régions économiquement moins compétitives. La cupidité menace l'environnement. Quelle place, dans le village global, pour le milliard d'humains déshérités ?

## 3. LE XX<sup>ème</sup> SIÈCLE A VU S'AFFIRMER DEUX MODÈLES D'APPARTENANCE UNIVERSELLE

L'appartenance globale prend le pas sur les appartenances locales. Le temps passé sur écran ou devant la télévision isole des voisins et rapproche du monde. Seules

quelques puissantes cultures régionales, basques, vendéennes... ou des nationalismes ré-émergents (chinois...) se montrent capables de contrebalancer l'appartenance globale.

L'après-guerre mondiale a vu la compétition entre deux conceptions : celle de l'idéal international du prolétaire et celle d'une classe moyenne dans le monde marchand. La seconde l'a emporté, mais avec elle, le contrat entre l'individu et le monde est frappé de précarité.

L'homme-monde existe désormais. Il est partie prenante de la mondialisation des échanges, des communications électroniques, de l'interdépendance entre les pays. L'appartenance à une communauté humaine globale n'est pas pour autant une citoyenneté mondiale.

L'homme-monde détient un pouvoir balbutiant. Il se manifeste de plus en plus, notamment à la faveur de crises émotionnelles, politiques ou économiques.

- Les concerts humanitaires pour les malades du SIDA, pour les victimes de guerres en Afrique, la mobilisation universelle après le tsunami du 26 décembre 2004, illustrent une solidarité mondiale directe.

- La contestation du passage de la flamme olympique dans les capitales traversées et la communion mondiale lors des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux de Pékin témoignent d'une opinion publique mondiale. Il n'y a aucun intermédiaire entre l'individu et le groupe mondial, hors la télévision ou le réseau de cartes bancaires.

- L'élection de Barack Obama retient le souffle du monde. Une immense vague d'espoir d'un changement de gouvernance du monde est palpable. L'espoir s'exprime partout, dans les maisons, dans les bureaux, dans les fermes, dans les camps militaires, dans les rues, sur les blogs.

- La chute simultanée dans le monde entier des achats de voitures en 2008 aura été à la fois un message de défiance envers l'avenir et un signal de refus du modèle énergétivore insoutenable proposé par les constructeurs automobiles.

L'appartenance globale est faite de bons sentiments et d'une bonne dose d'impuissance. L'**homme-monde** peut boycotter, financer, partager des rêves. Mais il ne vote pas, il ne contrôle pas. Il ne dispose pas d'un exécutif mondial. Il n'est pas protégé dans sa dignité contre les pertes d'emplois et les

maladies qui excluent. L'homme-monde est intelligent et réaliste. Par ses seuls choix de consommation, de générosité et d'engagements altermondialistes l'homme-monde ne peut pas relever les défis globaux, le chômage, les pandémies, le vieillissement, les effets "domino" des conflits armés locaux.

Dans les pays émergents, la mondialisation apporte la prospérité et des libertés politiques. Dans les pays anciennement industrialisés, elle est synonyme de moindres garanties pour l'individu et d'un risque de suicide environnemental collectif<sup>1</sup>.

#### 4. LE CONTRAT ENTRE L'INDIVIDU ET LE MONDE RESTE À ÉCRIRE, POUR UNE APPARTENANCE CONSTRUCTIVE ET NON RÉGRESSIVE

L'appartenance globale des individus porte des espoirs, rationnels ou non. Il existe une conscience partagée d'un destin commun. Cette appartenance au monde global est l'aboutissement d'une démarche occidentale séculaire d'émancipation des tutelles anciennes.

Les communautarismes régressifs d'aujourd'hui, notamment religieux, se nourrissent du refus d'une appartenance globale insatisfaisante. La montée de l'islamisme intolérant et prosélyte traduit une nouvelle compétition entre deux offres d'appartenance globale. On parle aussi de communautarismes vicieux.

La création d'un cadre d'exercice d'une citoyenneté sans frontière est la prochaine étape de l'appartenance globale. Les citoyens du monde doivent peser sur de grandes politiques proposées et conçues à l'échelle mondiale, comme l'accès aux soins, à l'éducation, aux biens vitaux comme l'eau et l'énergie, à une retraite décente.

La volonté, le niveau d'éducation, l'intelligence de la communauté globale recèlent une capacité insoupçonnée de progrès collectif maîtrisé. L'homme a chèrement payé ses appartenances religieuses, territoriales, idéologiques. On aperçoit la citoyenneté globale à l'horizon. La création d'un pouvoir démocratique mondial se fera au prix d'une réduction des pouvoirs publics nationaux et des pouvoirs économiques dominants. Comment en douter ?

Pascal PEREZ

1. Cf. Jared Diamond, "Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie" Gallimard/NRF Essais 2006.

Mondane COLCOMBET

## UNE FAMILLE POUR LE XXI<sup>ème</sup> SIÈCLE

Longtemps le modèle familial français a semblé immuable. Dans la forme comme dans son modèle de fonctionnement. Et voilà que, soudain, les Français prennent conscience que tout est chamboulé: la majorité des enfants est désormais conçue hors mariage et une grande partie vit sous l'autorité d'adultes autres que leurs parents biologiques. Divorce, PACS, familles monoparentales, familles recomposées et même familles homoparentales - autant de situations qui deviennent courantes. Et alors que les adultes ne sont plus vraiment sûrs d'avoir les bons repères, comment, se demande-t-on, les jeunes vont-ils s'y retrouver ? Ne faut-il pas mettre de l'ordre dans le désordre ? Restaurer l'autorité ? Sujet de discours politiques et d'émissions de télévision où des psychiatres inspirés recommandent le bâton ? Chacun sent confusément qu'en ce début de siècle, la façon d'élever les enfants conditionne l'avenir du pays.

### VICHY OU LE TOTALITARISME FAMILIAL

Commençons par jeter un regard en arrière pour nous souvenir d'où nous venons. Rappelons d'abord que pendant des siècles, puis sous la République, il n'était question de la famille dans aucune de nos nombreuses constitutions, tant son existence et ses règles allaient de soi. Certes, en République, la famille ne règle plus la dévolution du pouvoir. Le vote a, en principe, remplacé l'héritage. Mais du modèle royal il était longtemps resté quelque chose. Le père régnait toujours sur sa

femme comme sur ses enfants dont la majorité était encore retardée par toutes sortes de règles de dévolution des biens. Ainsi la fille mariée ne pouvait-elle même pas disposer de sa dot. Est-il besoin de rappeler que les femmes, depuis toujours citoyennes de seconde zone, n'ont eu le droit de vote qu'en 1946 et que le régime dotal n'a été abrogé qu'en 1964 ?

Quelque chose avait cependant bougé. Était-ce l'effet des boucheries de la guerre de 1914-1918 qui avaient fait des principaux Etats de l'Europe des pays de veuves et d'orphelins (avec de nombreux remariages et un premier développement de l'adoption) ? Était-ce l'évolution des idées avec la montée des individualismes ou concomitamment celle des doctrines totalitaires incitant la collectivité à prendre très tôt en mains les enfants ? En France les politiques sentaient en tout cas la famille menacée. D'où l'ébauche d'un code de la famille et de législations familiales natalistes. Cette politique s'épanouira tout naturellement sous le régime de Vichy - dont la devise était, rappelons-le, "**Travail, Famille, Patrie**" - selon des schémas très traditionnels (notamment en restreignant le divorce).

Le vrai tournant de l'Histoire ce fut, avec la fin de la guerre, le retour à la République dont les principes furent solennellement énoncés dans la déclaration des droits entérinée par le référendum de 1946. C'est ce texte qui affirme pour la première fois et de façon explicite l'existence de la famille et d'un droit à la famille. S'énonce en même temps le principe essentiel de l'égalité de l'homme et de la femme.

## TOUT À COUP, 68

Force est cependant de constater que ces beaux principes ne changèrent pas grand chose à la vie quotidienne. Certes les femmes purent voter et être élues, mais on s'était bien gardé de toucher à l'article 213 du Code civil qui faisait du mari le "chef de la famille". Le doyen Carbonnier, l'un des juristes qui allaient le plus faire évoluer le droit de la famille, écrivait en 1960 à propos de cette primauté du mari, qu'elle s'expliquait car **"elle touchait ce qu'on pourrait appeler la constitution familiale de la France"**.

De cette **"constitution familiale"**, plus forte apparemment que la Constitution de la République elle-même, découlait, comme naturellement, que le nom des enfants était celui du père, que le mari fixait seul le lieu de résidence de la famille, qu'il pouvait mettre un veto à l'exercice d'une profession par la femme, que la femme étrangère prenait la nationalité du mari (et non l'inverse), qu'enfin le père seul exerçait l'autorité paternelle pour, expliquait notre benoît commentateur précité, **"assurer en harmonie avec une nécessité pédagogique, l'unité dans l'éducation"**.

Cette famille ne pouvait d'ailleurs être dissoute que par une procédure compliquée, censée la rendre plus solide. Là encore c'est à la Révolution française qu'on doit la création du divorce (y compris du divorce d'accord, 1792) à la royauté, son abolition (1816) à nouveau à la République sa résurrection (1884 mais cette fois sans la possibilité du divorce d'accord) et enfin à Vichy une tentative sérieuse de restriction (1941). Encore le divorce des années 70 n'était-il conçu que comme la sanction d'une faute. L'adultère en était, selon le jargon des juges, la **"cause péremptoire"** et l'injure une cause facultative. Il est vrai que des officines juridiques s'offraient à rédiger des lettres dont les juges admettaient volontiers le caractère injurieux. Mais le vrai barrage était l'argent. On s'en rendait bien compte chaque fois que l'accès à l'aide judiciaire était facilité : c'était les femmes qui, jusque là sans moyen, demandaient le divorce !

Autrement dit, les réformes annoncées par la constitution de 1946 étaient urgentes. Mais c'était sans compter avec la pesanteur des institutions mises en place à partir de 1958. Sur le chapitre des mœurs et de la famille, le gaullisme première manière était - doit-on le rappeler ? - plus près de Vichy que de la Quatrième République. Aussi bien, à force de retarder les évolutions nécessaires dans ces domaines comme dans bien d'autres, va-t-il faire de l'aggiornamento de mai 1968 une quasi révolution dont les conséquences se feront sentir longtemps.

## LES DEUX FAMILLES

Ce n'est en effet qu'à partir de 1970 qu'enfin furent votés les principaux textes mettant le droit à peu près en harmonie avec les mœurs. Ces lois préparées par le doyen Carbonnier, forment en effet un corpus progressiste répondant assez bien aux besoins de l'époque. Une de ces lois remplace l'autorité paternelle par l'autorité parentale (1970). Une autre unifie le droit de la filiation (1972). La troisième rétablit à côté du divorce pour faute le divorce par consentement mutuel (1975).

Il y avait là une belle avancée. Mais force est de constater là encore que le retard à voter ces réformes, qui d'ailleurs n'allaient pas assez loin notamment en matière de divorce, et sans doute aussi le caractère peu démocratique de leur élaboration (une spécialité de la V<sup>ème</sup> République !) vont entraver leur mise en place. Au demeurant, au fil des ans, s'étaient exprimées d'autres revendications comme celles des mouvements féministe et homosexuel.

En tout cas, on constate que se développent désormais deux sortes de familles : une famille "classique" qu'on pourrait qualifier de "réformée", toujours fondée sur le mariage. Là, le père reste le chef, il donne son nom aux enfants, il choisit en dernier recours le domicile de la famille et il exerce l'autorité qui, pour être devenue parentale, n'en est pas moins monarchique.

En face et comme en reflet de la famille classique, se développe une famille hors mariage fondée sur la filiation naturelle. Là, c'est en général la mère, première à

avoir reconnu l'enfant, qui lui donne son nom, qui se l'approprié et exerce l'autorité parentale. Le père, quand il est connu, a surtout un rôle de contributeur financier. Ce modèle a eu, un temps, l'approbation de mouvements féministes très actifs à l'époque, mais très rapidement le même constat a été fait : dans un cas comme dans l'autre, qui ont en commun que l'autorité parentale n'est exercée que par un seul des parents, l'éducation des enfants se révélait plus que difficile. D'autant que l'accès au divorce permis par la loi et facilité par des réformes de l'aide judiciaire provoquait une plus grande instabilité des couples : plus d'un tiers des mariages se termine aujourd'hui par un divorce.

### UNE SURVIVANCE CATASTROPHIQUE

C'est d'ailleurs surtout la survivance, même après la loi de 1975, du divorce pour faute qui a eu les effets les plus catastrophiques. Le doyen Carbonnier pensait que la quasi totalité des divorçants auraient raisonnablement recours au divorce d'accord. Il ne prévoyait pas que, souvent, le divorce d'accord serait arrangé sous la menace d'une procédure pour faute et que, dans la moitié des cas, les époux auraient recours à cette procédure pour faute parfois doublée de plaintes pénales. Cette procédure, rappelons-le, implique de proche en proche tout l'entourage et ne met pas à l'abri les enfants. D'où de nombreuses situations très conflictuelles et des enfants obligés de vivre entre deux parents qui, au pire, continuent de se déchirer entre eux et, la plupart du temps, même s'ils ont dépassé leur conflit personnel, sont incapables de se concerter pour l'éducation des enfants. Enfin, soulignons que l'autorité dans la famille est, de fait, souvent exercée par le nouveau conjoint du parent avec lequel les enfants vivent.

Et comme pour ajouter à la complexité, on ne peut négliger l'incidence d'autres évolutions comme celles réclamées par les milieux homosexuels. Même si la famille homoparentale n'est pas expressément autorisée, elle existe dans la pratique ; le cas le plus fréquent est celui d'un parent

divorcé ou séparé chez qui vit l'enfant, parent qui lui-même vit avec un conjoint du même sexe. Le PACS voté en 1999 permet d'ailleurs l'union officielle de deux personnes du même sexe. La formule, il est vrai, a connu un notable succès surtout, ce qui n'était pas absolument voulu, même si c'était prévisible, pour les couples hétérosexuels (depuis 1999, 98% des contrats de PACS sont hétérosexuels). Certains observateurs vont jusqu'à penser que le PACS pourrait remplacer le mariage.

### RAISON GARDER

Devant cette situation où il n'existe plus de modèle de "famille de référence" et dans laquelle beaucoup de familles ont un fonctionnement difficile, certains "spécialistes" prétendent que désormais l'autorité, faute d'être aisément repérable, fait défaut dans le cadre familial. Les pères auraient abandonné leur rôle de "référent". Françoise Dolto serait à mettre à l'index. Certains politiques n'hésitent pas à accuser mai 68 de la "décadence des mœurs" et de l'autorité et en appellent au retour au régime antérieur "**où les vraies valeurs étaient respectées**".

S'il est vrai que mai 1968 a obligé les politiques à mettre d'urgence les lois en accord avec la Constitution et les mœurs (ce dont on ne peut que se réjouir), il convient cependant de raison garder.

Notons d'abord que la "famille à l'ancienne", celle sur laquelle régnait un Pater familias tout puissant, qui avait le droit de faire incarcérer sa femme adultère ou ses enfants récalcitrants, ou de les marier selon ses convenances par des unions arrangées, est un modèle qui existe encore : c'est celui-là même que, de nos jours, prônent et pratiquent sur notre territoire certaines minorités confessionnelles. Même partisan de l'autorité du père, aucun Français raisonnable ne veut bien entendu revenir à la pratique des mariages contraints ou du droit de correction paternelle. Néanmoins, il n'est pas inutile de se souvenir que nous avons connu il n'y a pas si longtemps des pratiques similaires dans notre droit, ce qui devrait nous permettre de comprendre et d'aider à évoluer les communautés en voie d'assimilation

plutôt que de les stigmatiser ou pire encore les imiter tout en les stigmatisant, ce qui est hélas l'opinion d'une grande partie des partisans du "retour à l'ordre".

### DES COMPARAISONS INSTRUCTIVES

Notons encore, pour être positif, que, si divers et confus que soit le statut de la famille contemporaine en France, ni cette diversité ni cette confusion n'empêchent que notre pays est, assez étonnamment, à la fois celui des mariages et des divorces nombreux mais aussi celui du plus fort taux de naissance des pays européens. Bien mieux : si on essaie, pour y voir plus clair, de comparer la situation française avec celle d'autres pays européens, on constate que c'est précisément et de façon apparemment paradoxale là où la famille traditionnelle est la plus stable que la natalité est la plus faible ; c'est le cas de la Grèce, avec le taux de divorces le plus bas d'Europe; dans ce pays, malgré l'attachement viscéral à la famille et malgré l'accroissement considérable du niveau de vie, le taux de fécondité est très faible et le nombre d'avortements très élevé. Des remarques de même nature pourraient être faites pour l'Espagne, la Grande Bretagne, l'Italie ou même l'Allemagne ainsi que tous les anciens pays du bloc soviétique. Plus étonnant : la situation n'est qu'à peine meilleure dans les pays du nord de l'Europe. L'indicateur de fécondité y dépasse certes 1,8 enfant par femme, il est néanmoins loin du seuil de renouvellement des générations qu'atteint la France.

On s'accorde à penser que les résultats moins mauvais des pays nordiques s'expliquent par la forte implication des pouvoirs publics dans ces pays qui, à la différence de ce qui se pratique dans des pays comme l'Allemagne, ont multiplié les moyens mis à la disposition des familles (allocations, congés, crèches, écoles, aides maternelles diverses etc.). La même politique est suivie en France. Les crèches sont certes insuffisantes mais en augmentation, avec l'implication plus grande des collectivités territoriales depuis les lois sur la décentralisation. D'autre part la remise en ordre et la dynamisation du secteur des

aides familiales répondent bien aux besoins. N'omettons pas au passage de souligner combien l'actuel projet gouvernemental d'un désengagement de l'Etat de la scolarisation de la petite enfance apparaît, dans ce contexte, particulièrement mal venu.

### L'AUTRE "PARADOXE FRANÇAIS"

La France a une autre particularité qui mérite d'être soulignée d'autant qu'elle devrait être elle aussi, apparemment défavorable à la natalité ; c'est la forte participation des femmes au monde du travail. Là encore, à la différence de beaucoup de pays européens, ce sont les Françaises qui travaillent, qui se marient, et qui font des enfants. Jouent-elles de la difficulté ? Sans doute non, car on constate que ce sont les femmes qui ont terminé leurs études et ont commencé de travailler qui prennent le risque d'être mères. L'âge moyen du premier accouchement était de 26,5 ans en 1980, il est de près de 30 ans en 2006. Ajoutons encore que, de nos jours, grâce au contrôle des naissances, de même qu'il n'y a plus de mariage forcé, il n'y a pratiquement plus de maternités obligées.

Autrement dit, c'est lorsque les femmes ont construit leur vie matériellement et sentimentalement que, rassurées sur elles-mêmes, elles décident des naissances. Une remarque encore : dans la famille moderne, la femme qui a les moyens de l'autonomie a, à l'égal de l'homme, un droit à l'autorité à l'égard des enfants. C'est d'ailleurs cette situation qui avait pu expliquer le relatif succès dans les années 80 de la famille naturelle sous l'autorité de la mère ; mais ce modèle, on l'a vu, avait très vite présenté les mêmes inconvénients de la famille traditionnelle, même modernisée.

D'où, depuis quelques années, toute une série d'ajustements législatifs destinés à prendre acte de cette nouvelle situation. C'est dans cet esprit qu'ont été votés un texte sur le nom de famille qui peut désormais être celui de la mère, mais surtout les lois des 22 juillet 1987 et 4 mars 2002 qui, au lieu d'attribuer l'autorité parentale à un seul des parents, fixent le principe de son exercice en commun, peu important que

les parents soient mariés ou non, séparés ou non. Les nouvelles lois sur le divorce (26 mai 2004) et sur l'autorité parentale (4 mars 2002) font enfin une place importante à la médiation qui, peu à peu, entre dans la pratique des juges.

### LA FAMILLE SAISIE PAR LA DÉMOCRATIE

Il y a là évidemment un changement majeur qui peut être décliné de multiples façons. Nous pouvons écrire dans ce texte où, à plusieurs reprises, on a insisté sur le caractère "monarchique" de la famille traditionnelle, qu'avec l'autorité parentale exercée en commun, c'est la démocratie, avec la nécessité du débat et du compromis, qui entre dans la famille. Bien entendu, chacun se dit que même autrefois et même dans les familles les plus rigides, cette démocratie-là devait bien être pratiquée, mais c'est une chose de constater que tous les maris et tous les pères n'ont pas été, quand ils le pouvaient, des tyrans, c'en est une autre que de dire qu'ils ne doivent pouvoir l'être et qu'ils doivent se comporter dans la famille en bon citoyen républicain respectueux des droits d'autrui. La démocratie, ajoutons-le, est un régime dans lequel il y a d'autres moyens de s'opposer que d'avoir recours à la contestation violente ; c'est l'objet du débat.

Cette option a en elle-même un effet éducatif pour les enfants qui peuvent d'autant mieux accepter la règle qu'ils la comprennent, ou que, du moins, ils constatent que les deux parents sont tombés d'accord après avoir échangé leurs arguments.

Dans le même esprit, sous l'influence de la réglementation internationale (Convention de New York de 1989, Convention européenne des Droits de l'Enfant de 1996) notre législation a entériné une autre évolution, un autre changement radical par rapport au droit ancien : l'enfant est désormais un sujet véritable de droit ; les parents ont l'obligation de l'associer, selon son âge et son degré de maturité, aux décisions qui le concernent (art. 371-1 du Code civil).

Rappelons au passage que Françoise Dolto, qui est tant critiquée par les parti-

sans d'un retour à l'ordre, a été une des premières à faire de l'enfant une personne à part entière, un sujet de droit. Ceux qui la critiquent pourraient tout aussi bien contester la Convention de New York ; ils se retrouveraient aux côtés des partisans, pour la plupart d'inspiration religieuse, qui contestent les droits de l'homme ou, plutôt, prônent un droit où l'homme commande à la femme et aux enfants.

Bien entendu ces progrès du droit n'ont pas eu forcément tous les résultats attendus. Soulignons du moins, qu'après une période d'adaptation du droit aux évolutions des mœurs et après bien des hésitations et des déconvenues dans l'application de cette législation, la communauté nationale, en accord avec la communauté internationale (tant il est vrai que les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont ceux de bien d'autres pays) a posé les bases d'une nouvelle conception de la famille, plus fragile mais plus démocratique, assurément moins oppressante et enfin, à l'égard des enfants, certainement plus éducative - à condition bien entendu que la collectivité nationale ne se borne pas à poser des normes et à sanctionner leurs violations mais encore aide les familles dans leur tâche au moment où elles en ont besoin et au moment des éventuels conflits.

### OÙ LA SCIENCE INTERPELLE LE DROIT

Au demeurant, cette conception paraît bien adaptée à de nouvelles évolutions prévisibles. On a évoqué plus haut l'incidence non négligeable sur les transformations du droit, de la maîtrise de la fécondité par les femmes, rendue facile et accessible à toutes par les progrès de la science et de la législation. On doit s'intéresser maintenant à d'autres évolutions scientifiques sur l'incidence desquelles les mœurs et la législation n'en sont qu'à la période des tâtonnements et des hésitations.

Il est ainsi possible de nos jours de savoir si la paternité juridique est biologiquement conforme. Une comparaison des groupes sanguins ou une simple analyse d'A.D.N. le permettent. Ce qui n'est pas

sans poser problème quand on sait que, voici quelques années et précisément par les analyses de sang pratiquées dans un hôpital américain **“d'excellente réputation”**, on a constaté que près de 10% des enfants n'étaient pas du mari de leur mère. A l'époque, le chercheur n'avait pas osé divulguer sa découverte jusqu'à ce que d'autres études en Grande-Bretagne et aux USA aient montré que, dans ces pays du moins, de 5 à 30% des enfants légitimes sont conçus en dehors du couple. Ce qui n'empêche pas de nombreux pères d'avoir en quelque sorte **“adopté”** ces enfants de leur femme et de les élever correctement.

Il est en outre possible techniquement -et pratiquement- de réussir la procréation d'enfants par toutes sortes de procédés dont certains font intervenir des tiers - donneur de sperme ou d'ovocytes ou même d'embryon. Même marginales, ces pratiques ne peuvent pas ne pas avoir d'incidence sur le droit.

Que signifient, en effet, les mots maternité et paternité dans de telles situations ? La réponse ne peut être que le résultat d'un long débat qui a l'avantage d'être amorcé. Car, probable premier résultat de cet accès désormais possible à la vérité des choses, le sujet est abordé avec moins d'angoisse que dans le passé.

### VÉRITÉ ET VOLONTÉ

C'est d'ailleurs ce qui explique sans doute la plus grande franchise des adoptants qui, contrairement à ce qui se passait il n'y a pas si longtemps, en général ne cachent plus ce qu'ils connaissent de l'origine des enfants adoptés. Dans un domaine voisin, puisqu'il concerne de très nombreux enfants adoptés, le moment est d'ailleurs venu de faire une première évaluation de l'application de la loi du 22 janvier 2002 qui permet aux enfants **“nés sous x”** de rechercher, par l'intermédiaire d'un organisme public (le Conseil national pour l'accès aux origines personnelles - CNAOP) leur mère de naissance et parfois leur père. Dans la plupart des cas, la connaissance de la vérité de la filiation biologique ne modifie rien aux relations entre le fils ou la fille et ses parents adoptifs (s'il ou elle a

été adopté). On commence même dans certains pays de voir formuler par des enfants nés par insémination artificielle avec donneur (IAD) des demandes d'accès à l'identité du donneur sans que cette connaissance puisse avoir d'effet sur la filiation juridique.

Tous ces changements dans la sensibilité et les mœurs méritent d'être suivis avec attention. Ils font apparaître qu'en réalité la paternité et même la maternité sont à la fois des réalités biologiques mais aussi une volonté de se comporter en père ou en mère à l'égard de l'enfant.

Ce propos peut apparaître excessif et même provocateur. Il n'est pas aussi incongru qu'on pourrait le croire au premier abord. Il n'est pas non plus absolument nouveau : songeons un instant que, dans le droit romain, la filiation paternelle était un acte de volonté du père qui, en quelque sorte, adoptait son propre fils. Il n'est évidemment pas question de valoriser ce modèle, mais de souligner combien, à côté de tous les autres modes de filiation, la filiation adoptive a sa place - non seulement comme secours aux parents stériles - mais aussi comme modèle d'une paternité et d'une maternité voulues.

Impossible évidemment de conclure sans souligner encore le fait que la situation ne cesse d'évoluer. Notre droit est appelé à de nombreuses adaptations à la modernité. Nous devons nous y préparer.

Certes, l'impression de moins grande sécurité juridique qu'ont beaucoup de citoyens peut les dérouter et expliquer quelques flottements éducatifs. Il n'en reste pas moins que la majorité des familles de notre pays fonctionne et que, soulignons le, si les couples sont si nombreux à vouloir des enfants, c'est bien qu'ils s'en sentent capables. Les outils juridiques modernes de gestion des conflits existent. Les pouvoirs publics, toutefois, ne doivent pas abandonner les familles à elles-mêmes. Cette éducation de la jeunesse, si importante pour l'avenir du pays, c'est bien sûr la tâche des parents - mais aussi de l'ensemble de la collectivité.

Mondane COLCOMBET

Divina FRAU-MEIGS

## A CHACUN SON ÉCRAN : LES JEUNES EN QUÊTE DE SOCIALISATION ENTRE LES PIÈGES DES NOUVEAUX MÉDIAS

L'écosystème des médias enveloppe de plus en plus les jeunes, qui dialoguent avec des écrans ambiants (ordinateur, téléviseur, consoles, téléphone portable) et passent moins de temps avec leurs proches vivant sous le même toit. Leur famille virtuelle s'appelle Facebook, MSN, DailyMotion, YouTube. L'échange au sein du foyer peut s'en trouver affecté, les adultes issus du Baby boom étant des "migrants" du numérique, leurs enfants étant des "natifs", selon la formule imaginée de Marc Prensky pour rendre compte de l'effet de cohorte entre ces deux générations, celle du baby boom analogique et celle du post baby boom numérique. Les parents s'inquiètent de l'illectronisme des enfants qui s'expriment par clics et textos et les enfants s'amusent de l'illectronisme des adultes. Or chaque cohorte utilise l'offre médiatique de son âge pour procéder à ses besoins de socialisation et répondre aux attentes culturelles qui sont les siennes.

### LA FAMILLE, POURTANT

Les pré-adolescents et adolescents d'aujourd'hui ne procèdent pas autrement, eux dont la construction de l'identité passe par un besoin accru d'indépendance et de reconnaissance de cette indépendance par les adultes, que ce soit sur la scène scolaire ou la scène médiatique. Ces deux scènes sont devenues concurrentes de la famille, puisqu'ils y passent le plus clair de leur temps : 1400 heures/an devant les écrans, 850 heures/an devant les enseignants contre 50 heures/an de qualité-temps avec leurs parents, selon les calculs de l'UNAF (Union nationale des Associations Familiales). Cependant, différentes études, comme celle du Centre de Recherche et de Documentation sur la Consommation (CREDOC), montrent que la famille reste le premier référent pour cinq adolescents sur six, suivie de peu par l'école. La fameuse crise de l'adolescence serait plutôt la projection des angoisses des adultes confrontés à une situation changeante, celle de l'adolescent tout comme celle des médias.

L'usage des médias numériques serait alors à voir comme une sorte de mécanisme de défense à l'égard des adultes, sur des terrains mal connus d'eux où les modifications de l'identité à l'œuvre à la puberté peuvent être testées, même si cela implique des régressions et des avancées cognitives que les médias accompagnent. Ils fournissent des supports aux conflits de développement impliqués par toutes les réorganisations psychiques de la puberté ainsi que des activités autonomes qui éloignent l'adolescent de la surestimation de l'autorité des parents, caractéristique de l'enfance.

### LE GPS RELATIONNEL

Le goût des adolescents pour les produits multimédias est un bon exemple d'accompagnement médiatique de leurs stratégies de différenciation et d'appartenance. Certains sont à navigation close (CD-rom), d'autres à navigation ouverte (internet), d'autres permettent carrément la mobilité (baladeur, téléphone portable, palmpocket...) ou encore la sociabilité (textos et SMS). Ces offres de communication, qu'ils ne perçoivent pas comme des services commerciaux, sont en phase avec leur besoin de développement et de contrôle de soi, ce qui peut expliquer pourquoi ils semblent adhérer de manière intuitive aux écrans, eux-mêmes de plus en plus conviviaux. Ils correspondent à leur besoin d'exploration du monde, d'attention aux autres en dehors de la famille, d'expérimentation à plus ou moins grande distance, voire de GPS relationnel. Comme des prothèses extensives, ils offrent l'élargissement des horizons géographiques et culturels. Ils donnent accès à plusieurs modes de communication en un seul support, ce qui augmente la capacité d'assemblage de soi et le sentiment de contrôle du monde. Ils permettent d'établir une relation paradoxale à l'autre : très narcissique et individualiste d'une part, très extériorisée et grégaire d'autre part.

Dans l'externalisation de leur sociabilité, lors de la navigation au-delà des murs de la maison, les jeunes se montrent en public, ils se donnent à voir, utilisant les médias ostensibles que sont le baladeur et le portable dans les espaces communs de la rue, du train, du café,... Ils s'inscrivent dans des lieux publics où ils ont rarement une place légitime et reconnue, demandant leur reconnaissance sans étiquette ni savoir-vivre, de façon très babillarde, pour marquer leur émancipation croissante. Ces médias deviennent des signes ostensibles de leur changement de statut. Ils marquent leur volonté de se choisir une famille élective à mesure qu'ils s'éloignent de leur famille biologique. La plus-value sociale des médias, pour eux, tient à ce qu'ils sont des marqueurs publics de cette transformation identitaire - caractéristique de l'adolescence depuis des générations.

### LOLITAS ET GANYMÈDES : LES CLÉS DE LA DISTINCTION

Dans l'internalisation de leur sociabilité, les jeunes adolescents satisfont leur besoin de découverte personnelle et de construction de leur identité. Les médias extensibles comme la chaîne hi-fi ou l'ordinateur participent aussi à ce marquage de territoire, dans le secret de leur chambre à coucher, interdite aux adultes. Cela mène à des situations paradoxales d'individualisation : pour se différencier de sa famille et de ses proches, le jeune doit avoir accès à des médias comparables à ceux de ses pairs, dont il peut imiter ou reproduire les contenus. Il doit pouvoir chanter des chansons à la mode téléchargées sur internet, reproduire la gestuelle des Lolitas ou des Ganymèdes vus à la télé, connaître des astuces pour avancer dans certains jeux vidéos, etc.

Ce double mouvement cognitif d'externalisation-internalisation a été très bien compris et exploité par le secteur industriel de l'audiovisuel et de l'informatique. Les producteurs, diffuseurs et pourvoyeurs de

services ne cessent d'exploiter les besoins de socialisation liés à l'inclusion et au contrôle de soi. Ayant les jeunes pour cœur de cible, ils visent à élaborer une grande complémentarité et une grande circularité des produits, avec la création d'un univers de signes cohérents autour des productions audiovisuelles et de leurs produits numériques dérivés. Ainsi le baladeur i-pod d'Apple permet-il de télécharger des morceaux musicaux portés au palmarès par MTV ; ainsi l'internet est-il souvent utilisé en complémentarité avec les chaînes de télévision et de radio, pour des programmes de libre antenne ou de vote à distance.

### PROTHÈSES ET PARASITES

De prothèses extensives, les médias peuvent alors devenir des parasites intrusifs brouillant les repères du contrôle de soi. Sous leur forme commerciale, ils valorisent une construction de l'identité bâtie sur des stratégies de présentation de soi ("**savoir se vendre**") que ce soit sur les réseaux de niche ou les supports de masse. Ils ne requièrent pas, de la part des jeunes, le développement de compétences particulières (ils n'apprennent pas vraiment à chanter ou à faire des films) ni le développement cognitif (ils n'apprennent rien de très précis sur leur sexualité ou celle des adultes) mais ils fournissent à ceux qui s'y prêtent des procédures de comportement par modelage, en fonction des gains sociaux attendus (reconnaissance, réputation...). Dans un monde économique où 95% des emplois du futur sont basés sur l'informatique, les jeunes font des évaluations en termes de prévisibilité, de pertes et profits, et sont conscients des enjeux de représentation médiatique, grands régulateurs du comportement. D'où les prises de risque calculées des Lolitas et des Ganymèdes, qui espèrent s'en tirer à leur avantage.

### "RENDRE L'IMPERTINENCE SOLVABLE"

Acquérir ces attitudes et comportements ne rend pas nécessairement les jeunes plus discriminants ou compétents sur le message absorbé, ce qui ouvre la voie à toutes sortes de manipulations de la part des entreprises médiatiques, dont celles de "**rendre l'impertinence solvable**", pour reprendre la formule de Pierre Bellanger, patron de Skyrock, dont les Skyblogs sont les plus fréquentés de la toile française, détournant ainsi au profit de son entreprise le besoin d'autonomisation des jeunes. Ainsi s'explique le fait que les jeunes exhibant leur intimité sur les réseaux ne reçoivent pas le message d'opprobre social ou qu'ils passent outre, car ce qui les intéresse, c'est l'usage qu'ils peuvent faire de ces plateformes pour leur propre présentation et réputation. Ils sont capables de dissocier valeurs et procédures... et de choisir ces dernières. Ils en apprécient le format participatif et performatif et se fient à la figure d'autorité non-directive qu'est l'animateur-grand-copain ou le webmestre-pair-et-pote. C'est ainsi qu'ils s'insèrent sans heurts dans une vision individualiste de la société de consommation, qui tendrait à faire croire qu'ils choisissent seuls d'être ainsi (alors qu'ils n'ont de modèle que médiatique) avec la complicité de certains adultes atteints de jeunisme précoce.

Dans un univers commercial dérégulé, ces supports et plateformes numériques procèdent à la "désintermédiation", comme le monde de la finance : ils réduisent les intermédiaires entre eux et chaque individu. Et la scène familiale n'y échappe pas, où ils installent un processus de "désaffiliation" qui sépare les enfants des parents. La famille constitue un obstacle, de par sa culture propre, ses formes d'autorité et ses valeurs dominantes, qui ne sont pas régies par l'échange commercial.

### NE PAS LAISSER UN DROIT DEVENIR UN SERVICE

Car, au fond, c'est bien de valeurs qu'il s'agit. Et pas seulement de la valeur de confiance, qui a été réduite à sa dimension commerciale et utilitaire, avec des programmes européens comme **"Safer Internet"** dont le but est de réduire le potentiel du numérique à des offres de services, payants plutôt que publics. Il s'agit d'y ajouter la valeur-contrepoids de respect qui s'appuie sur la dignité de la personne humaine, un respect que les jeunes réclament par ailleurs. Le respect, centré sur la personne, concerne chaque individu et ses relations aux autres, par-delà le marché. Il résulte d'une définition de la dignité centrée sur l'intégrité de la personne, considérée en tant que fin en soi et non en tant que moyen pour une fin, qu'elle soit commerciale ou sécuritaire. Cette intégrité conduit à la préservation et à la construction de l'identité et de la perception de soi et des autres en tant que personnes - ce que réaffirme la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Il s'agit donc de dépasser l'apparent clivage parents-enfants, pour voir qu'il en existe un autre, plus périlleux : que les parents se désintéressent des écrans de leurs enfants et abdiquent leurs responsabilités en matière de dignité face à l'autorité des médias. Les défis posés par les nouveaux services de communication en matière de respect de la dignité portent au-delà des questions pourtant essentielles de pluralisme, de protection de la vie privée, de protection des mineurs, de surveillance des contenus préjudiciables ou encore d'interdiction de propos racistes et haineux. Les nouveaux services numériques présentent le risque que les droits qui sont protégés dans le domaine public du monde réel soient sous-traités à des intérêts privés dans la sphère virtuelle, obligeant ainsi les individus à les acheter comme des services, au lieu d'en jouir comme des biens publics. Les droits de la personne ne sauraient pourtant être réduits à l'état de services.

### LE RISQUE N'EST PAS LÀ OÙ L'ON CROIT

Le risque n'est donc pas là où on l'attend. Il n'est pas dans les stratégies d'émancipation des jeunes, il est dans les stratégies de manipulation des médias par les adultes. Et ce, à un moment où les réseaux se caractérisent par la re-territorialisation des pratiques virtuelles (avec un impact de surveillance et de traçabilité sur le réel), la commercialisation des usages et la privatisation des services (avec des risques pour la vie privée, par la vente de données personnelles et un abus de techniques intrusives) et la mondialisation qui favorise les échanges commerciaux au détriment des droits acquis (faisant migrer les services tout comme les contenus préjudiciables vers les pays de non-droit).

L'objectif plus large du bien-être de tous sur les réseaux passe donc par une légitimation des droits de l'homme sur internet, voire un habeas corpus, qui permette à chacun de construire et préserver son identité. Il est essentiel de pouvoir transférer à la toile virtuelle les principes et pratiques juridiques qui existent pour les médias audiovisuels, pour que les droits de l'homme migrent sur les réseaux et s'y implantent de manière native. Afin de préserver la dignité des droits eux-mêmes, les parents, en association avec les jeunes et non contre eux, doivent se ré-impliquer sur les réseaux, s'ils ne l'ont déjà fait. C'est seulement ainsi qu'adultes et adolescents cesseront de se regarder en chiens de faïence et pourront résoudre leurs sentiments contradictoires à l'égard des nouveaux médias: la reconnaissance de leur utilité sociale et civique d'une part, la nécessité de les critiquer avec lucidité et sans censure d'autre part.

Divina FRAU-MEIGS

Dr Michel FOUILLET

## DEVENIR ADOLESCENT SOUS LE REGARD DES PARENTS

L'adolescence est une période de remaniement psychique, physique et social et commence habituellement au moment des phénomènes pubertaires.

Les premiers auteurs s'intéressant à cette période parlaient de **"crise d'adolescence"** comme une période circonscrite dans le temps. Cette notion de crise trouvait sa pertinence essentiellement pour des raisons sociologiques. Les jeunes, soit se mariaient, soit travaillaient assez rapidement.

### ADOLESCENT, POUR COMBIEN DE TEMPS ?

La période d'observation initiale des jeunes a été conditionnée par la mise en place d'une loi très novatrice en France, l'Ordonnance de 1945, qui permettait d'éloigner du champ de la délinquance des jeunes en situation de difficultés, de carence éducative. Il s'agissait d'un texte extrêmement généreux, qui associait un modèle éducatif en complément d'un modèle répressif, avec la création du juge des mineurs, porteur d'une double compétence éducative et répressive.

L'ordonnance de 1945 a stipulé la création de lieux réservés pour les jeunes, constituant le terrain d'observation des premiers psychiatres s'intéressant à cette période de la vie. Comme il s'agissait de jeunes appréhendés dans des contextes pseudo-

délinquantiels d'une part, et que, d'autre part, le passage à la vie adulte était plus précoce, la période d'adolescence était décrite sous le vocable de **"crise"**.

Depuis quelques années, avec l'évolution de la société, la scolarisation croissante, les adolescents demeurent de plus en plus longtemps chez leurs parents et dans une certaine situation de dépendance à leur égard. La durée d'observation s'est ainsi considérablement allongée au point que certains auteurs ont décrit ce que l'on appelle la période de la **"post-adolescence"**. Les cliniciens parlent ainsi de **"processus adolescent"** plus que de crise de l'âge de 11 à 22 ans approximativement.

### DANS LE REGARD DU PÈRE

Si la fin de l'adolescence fait l'objet de débats, tous les auteurs s'accordent pour la faire commencer à la puberté, lors de l'apparition des caractères sexuels secondaires.

L'apparence du jeune se modifie, la taille, la morphologie. Il sort d'une enveloppe infantile pour prendre un costume d'adulte encore étrié. Le déclenchement du phénomène pubertaire apparaît dans un psychisme encore infantile. Cette transformation du corps laisse apparaître au jeune adolescent une puissance, des ressources nouvelles, fascinantes et inquiétantes. Ce corps doit être **"mentalisé"** et maîtrisé. A

cet âge, le recours aux passages à l'acte, à la violence (conduites à risques, automutilations) contre le corps s'explique par la nécessité de contenir et de cerner les limites de celui-ci.

Ce corps nouveau devient sexué avec les caractères sexuels secondaires. Cette évolution apparaît également dans un psychisme décalé, où la sexualité infantile domine encore. Surtout, le regard des adultes sur les adolescents change. Ces derniers racontent parfaitement cette période où le regard des adultes qu'ils connaissent depuis l'enfance laisse émerger un nouveau commerce relationnel encore inconnu mais attirant. Ces mêmes adultes établissent une distance relationnelle, sont moins proches physiquement. Pour la maturité psychique du jeune (en dehors de tout contexte pédophilique ou pervers) la prise en compte de l'interaction avec le monde des adultes est essentielle et obligatoire. On devient une jeune fille d'abord dans le regard de son père.

### DIFFICILES ADIEUX

Ainsi, le développement psychique de l'adolescent est, d'une certaine manière, toujours en retard par rapport à sa maturité physique. Le corps de l'adolescent devient la matrice de son évolution psychique. Les expériences diverses liées au corps (violence auto ou hétéro agressive, conduites à risques, recherches de sensations) prennent alors une place fondamentale pour apprivoiser celui-ci, le contenir et le mettre progressivement au service d'une vie sociale, affective et sexuelle. Ce changement radical a comme point de départ une transformation corporelle et, à ce titre, a toujours, d'une certaine manière, un temps d'avance sur la mentalisation du jeune.

L'adolescence est aussi une période de remise en question du modèle parental. L'adolescent sort d'un modèle infantile sécurisant où le choix des parents dans l'ensemble des domaines constituant la vie du jeune (habillement, choix de l'école, des vacances etc.) est considéré comme le

seul et l'unique. Le modèle parental est prévalent et l'enfant s'y soumet d'ailleurs dans le confort de la dépendance et de la passivité. L'adolescence est une période de renoncement au confort infantile, au confort des choix parentaux, au confort de la prise en charge. Le corps social commence à solliciter chez l'adolescent des choix (sa filière scolaire, son orientation) et son accord pour un certain nombre de démarches. La pression de ce corps social augmente au fil des années et questionne le modèle parental. Le souhait et le besoin d'autonomie, d'émancipation, ressentis confusément par le jeune, ne peuvent apparaître que dans une confrontation avec ce qu'il connaît.

En quasi-miroir de ce mouvement d'individuation de l'adolescent (l'adolescence est définie du point de vue psychopathologique comme la deuxième période de séparation-individuation de la vie) les parents eux-mêmes engagent un travail psychique indispensable, pour accepter cette nouvelle modalité relationnelle avec leur jeune. Cette synergie entre parents et enfants permettra ou non un processus adolescent et il ne peut exister (quel que soit l'âge de la vie) de travail psychique sans confrontation. Ce conflit, au sens noble du terme, permettra la naissance d'un nouveau sujet, affirmant ses valeurs dans le respect de son modèle parental. Cette maturité surviendra à partir de cette saine confrontation entre parents et enfants, car **“les adolescents ne peuvent être adolescents que si les parents le permettent”**. Ce double mouvement sera le garant d'une possibilité de séparation et d'une identification, indispensables pour l'établissement futur des capacités relationnelles du jeune.

### LE DEVOIR DE RÉSISTER

Cette attaque du modèle parental est créatrice, à condition, bien évidemment, que les parents “résistent”, c'est-à-dire assument leurs choix et réaffirment leurs positions éducatives (heures de sorties, règles de vie etc.). Cette résistance permettra la

confrontation décrite plus haut. Chaque modèle parental est unique et résulte d'une histoire originale non transposable ailleurs. Souvent, des familles nous demandent ce qu'elles doivent faire pour leurs jeunes, quelles règles éducatives elles doivent adopter pour le bien de leurs enfants. Nous sommes, en tant que psychiatres, très démunis devant cette question car une théorie de l'éducation transposable à toute famille annulerait justement la singularité de chacun et, surtout, limiterait le travail psychique défini plus haut, garant de l'autonomisation du sujet.

Il est toujours intéressant de voir combien les adolescents ont impérativement besoin de parents avec lesquels ils peuvent se confronter, de parents qui résistent. Quelques exemples classiques en clinique quotidienne : les parents qui deviennent comme eux, dans un style copain-copain, dans un phénomène de séduction. Cette situation est très anxiogène et, globalement, produit des catastrophes car les adolescents sont soumis par cette proximité à une excitation interne insupportable. L'absence de modèle identificatoire résistant conduit trop souvent à des conduites destructrices chez le jeune. Face à des parents malheureusement atteints de maladie, affaiblis, l'adolescent renonce à la confrontation, au conflit, pour ne pas l'éprouver. Le processus de maturation de ces adolescents est laborieux, et plus long.

### UN DÉSASTRE ANNONCÉ : L'IDÉALISATION PARENTALE

L'idéalisation parentale, autrement dit la projection du désir parental à travers l'adolescent, chargé à son insu de combler les failles, les échecs des parents, produit des désastres. L'adolescent est particulièrement fragile devant cette sollicitation parentale excessive qui lui permet de ne pas renoncer au modèle parental et de trouver une source de satisfaction personnelle, narcissique, confortant son sentiment diffus de toute puissance. On mesure bien comment l'idéalisation parentale per-

met au jeune de ne pas négocier le processus adolescent, la vision idéale de soi-même sous le regard des adultes ayant cet avantage d'empêcher tout travail psychique, tout vrai travail d'identification, pour la recherche d'objet nouveau.

Il suffit de regarder des émissions comme **"l'île de la Tentation"** ou comme la **"StarAc"** pour voir à quel point les adolescents, à leur insu, acceptent d'être les objets de "voyeurisme" des adultes qui les regardent. Comment des mères, qui assistent aux jeux de séduction de leurs filles, peuvent-elles ne pas y trouver une source de plaisir qui renvoie à leurs propres refoulés personnels ? Comment les familles, devant la possibilité que leurs filles ou leurs fils accède pour un temps au rang de "star", pourraient-elles ne pas imaginer des destins totalement déconnectés de la réalité ?

### PERMIS DE RÊVER

L'idéalisation est très différente de la rêverie parentale indispensable à la construction psychique de l'enfant. Tout parent "rêve" de certains destins pour ses propres enfants. Cet imaginaire parental, lorsqu'il fait défaut, aggrave la dégressivité de l'adolescent, au moment d'apercevoir que ses parents ne pensent rien sur lui, n'ont pour lui aucune aspiration, aucun désir. Par exemple, le désir des parents peut être de pousser leur fils à devenir un grand pianiste, tout en sachant que ce parcours est extrêmement difficile et que, probablement, maître ou professeur serait mieux adapté. Néanmoins, cette espace de rêverie ne vient pas cristalliser le désir parental pour l'enfant et l'inhiber.

Cet espace de développement interne sous le regard des adultes, est une zone transitionnelle, une zone de jeu entre parent et enfant. Cette zone de jeu n'a de sens, bien évidemment, que si les règles sont respectées de part et d'autre, soit que la transgression n'annule pas le modèle parental, soit que, de l'autre côté, l'espace parental puisse permettre un choix de l'adolescent.

### POUR GAGNER, D'ABORD PERDRE

Le renoncement à la position infantile, à l'idéalisation du modèle parental, ouvre des perspectives nouvelles mais inconcues et forcément anxiogènes. Le premier temps psychique de l'adolescent doit négocier une perte avant de conquérir un territoire nouveau.

Le sentiment de perte est à l'origine de la dégressivité, de l'ennui, tant décrits chez l'adolescent. Ces deux traits de son développement n'en sont pas moins indispensables puisqu'ils favoriseront un espace de recherche, de construction psychique, en clair, ils aideront à trouver les nouveaux objets psychiques, constitutifs d'une personnalité future.

Face à ces ressentis parfois douloureux, un des dangers consiste à avoir recours à des produits, des substances ou des procédés (jeux compulsifs) qui vont réactiver une forme d'excitation interne et ainsi limiter cette sensation. Cette période de l'adolescence favorisera secondairement la recherche de nouveaux partenaires, de nouveaux centres d'intérêt.

On perçoit ainsi, lors du processus adolescent, les variations de périodes, de "timing" dans la construction. A une certaine période, le jeune aura suffisamment de ressources internes pour avoir envie de découvrir d'autres objets extérieurs et, par contre, à d'autres moments, sa fragilité

narcissique va plutôt le conduire à se replier sur ses ressources internes. La période d'adolescence est comme un balancier entre les enjeux narcissiques et objectaux, entre l'extérieur et l'intérieur, selon les propres ressources du jeune. La tentation du jeune est parfois très forte, de se replier sur lui-même, de se réfugier par exemple, lors de ces périodes de fragilité narcissique, dans certains jeux vidéo confortant l'idéalisation (personnages magiques et tout-puissants), annulant le temps (jeux sans limitation de durée) et l'illusion relationnelle (jeux en ligne).

### NÉCESSAIRE RÉSONANCE

La peur d'être adulte, la crainte des enjeux relationnels nouveaux, sont constitutives du développement de l'adolescent. La perception d'un potentiel aux buts et aux limites flous conduit, pour cerner des contours en rupture avec le modèle infantile précédent, à l'utilisation prévalente des conduites agies, aussi violentes contre soi-même que contre l'extérieur. Mais l'adolescent n'est jamais seul dans ce mouvement complexe. Ses parents constituent son repère, son objet d'appui et de confrontation, pour sa propre autonomie. Le travail psychique de l'adolescent doit entrer en résonance avec celui de ses parents.

Dr Michel FOUILLET



[www.fondation-seligmann.org](http://www.fondation-seligmann.org)

C'est le site de la Fondation que vous pouvez désormais consulter.

Vous y trouverez des informations :

- sur la Fondation : Conseil d'administration, Comité d'Honneur, Conseil d'Animation
- sur les Prix Seligmann contre le racisme attribués en 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008
- sur les activités de la Fondation
- sur le Journal Après-Demain : sommaires des numéros parus au cours des cinquante dernières années (en cours de construction).

Anne FOURNIER et Catherine PICARD

## RÉPONSE DÉRISOIRE A LA QUÊTE D'IDENTITÉ, REMÈDE DANGEREUX A L'ABSENCE DE L'ÉTAT : LE "BRICOLAGE" RELIGIEUX

**S**ous le grand manteau du **"retour du religieux"**, on amalgame un peu vite des phénomènes certes proches, mais distincts. Retenons simplement pour l'instant que trois phénomènes -communautarisme, fondamentalisme et sectarisme- relèvent, au moins partiellement, de la quête d'identité.

Il faut d'abord préciser ce qu'est -ou n'est pas- ce **"retour du religieux"**, avant de s'interroger sur les causes de cette quête effrénée d'identité collective et de sens, afin d'en cerner mieux toutes les conséquences.

### AMBIGUÏTÉS ET LIMITES DU "RETOUR DU RELIGIEUX"

En ces jours où l'Eglise anglicane met la clé sous la porte, où les églises catholiques, en France, font appel à un clergé "immigré" faute de vocations, où les Réformés sont devenus totalement minoritaires au sein des instances du protestantisme, parler du retour du religieux est pour le moins paradoxal.

Où et quand constate-t-on un retour du

religieux, au sens d'un retour à la religion traditionnelle d'un pays et au détriment d'institutions politiques sécularisées ? Deux réponses viennent immédiatement à l'esprit : l'Iran de la Révolution islamique à partir de février 1979, et la Pologne à partir de 1981, quand Solidarnosc, soutenu par le Vatican de Jean-Paul II, se substitue aux partis politiques d'opposition. Pour expliquer ce retour, il faut en revenir aux thèses du fondateur de l'école historique des Annales, Lucien Febvre. Celui-ci, à travers l'analyse de la Guerre des Paysans en Allemagne au XVI<sup>e</sup> siècle, montre que les paysans se drapent des thèses de Luther pour exprimer leurs propres revendications, sociales et politiques. Les Iraniens et les Polonais, dans des situations sociales et politiques désespérées, utilisent le biais religieux, faute de moyens politiques et syndicaux plus "modernes" et sécularisés.

### RELIGIONS À LA CARTE

Il n'y a pas, en France ou en Europe, de retour au religieux traditionnel. Les sociologues de la religion parlent au mieux d'une recomposition, d'une réinvention

personnelle et variable de croyances, qui servent à donner un sens à la vie et au monde. On mélange les dogmes, les rites, aux différents instants de la vie, et, chez les 23% de Français qui se disent catholiques et croient à la réincarnation, Dieu ne reconnaîtrait plus les siens<sup>1</sup>. Les voyages, la mode et les *people*, internet, favorisent ce brassage des croyances et cette redistribution d'une "religion à la carte", selon la juste expression de Jean-Louis Schlegel.

Reste à comprendre pourquoi, deux siècles après les Lumières, un siècle après la laïcisation de la République, des hommes et des femmes recherchent des réponses dans le religieux, même "bricolé".

### UN MONDE ANGOISSANT ET INDÉCHIFFRABLE

Pendant les Trente Glorieuses, l'avenir était clair : les lendemains chanteraient pour le socialisme, selon les uns, la croissance continue convaincrerait chacun des bienfaits du marché, selon les autres. Mais tous avaient la quasi-certitude que leurs enfants vivraient mieux qu'eux, dans un monde chaque jour plus riche, technologiquement plus développé, et préservé de la guerre par le statu quo de la Guerre Froide.

Aujourd'hui, le slogan des punks - "No Future" - est l'expression de l'angoisse de nos contemporains : pas d'avenir pour leurs enfants, car l'ascenseur social est en panne depuis longtemps ; un avenir de précarité pour eux : avec la crise dite des **subprimes**, 63% des Français s'imaginent en possibles SDF<sup>2</sup> ; le terrorisme frappe là où on ne l'attendait pas : à New York, à Madrid, à Londres, et, dans les années antérieures, à Paris.

Le soleil de la Révolution sociale ne se lève plus à l'Est, les gardes rouges sont devenus des businessmen prospères. Et le capitalisme triomphant sombre dans une crise qui fait de ses plus fervents défenseurs des thuriféraires de Keynes et de la régulation des marchés. La faim, que l'on croyait éradiquée, réapparaît, avec de grandes émeutes.

Dans ce contexte, où chercher un sens à la vie et au monde ? Dans un premier temps, on a vu revenir au premier plan les valeurs familiales : le mariage - même homosexuel - la stabilité du couple, loin des folies libertines des années pré-SIDA. Dans un second temps, on cherche dans le ciel les réponses impossibles à trouver ici-bas. Et si l'angoisse nous étreint tous, elle est encore plus prégnante chez les marginalisés.

### LA RECHERCHE ÉPERDUE D'UNE IDENTITÉ

Dans les cités délabrées, les quartiers paupérisés, les ZEP sans vrais moyens pédagogiques, quel avenir pour ceux que pénalisent des statuts familiaux difficiles (familles trop nombreuses, ou monoparentales), des noms qui annulent toute perspective d'emploi, des adresses répulsives ?

Le rêve de gauche de l'intégration se heurte à l'impossibilité de penser la diversité. On pourrait dire méchamment que la gauche, telle les dames patronnesses, avait ses pauvres, qu'il fallait aider, mais pas reconnaître comme des égaux. Le contexte international, et en particulier les politiques guerrières menées au Proche-Orient, donnent à ces invisibles une Cause à laquelle se fédérer.

### LE SEUL À RÉPONDRE

En d'autres temps, les syndicats, les partis de gauche ou d'extrême-gauche auraient servi de porte-voix - et tenu lieu de promotion - à ces jeunes en quête d'identité collective. Mais les syndicats se polarisent sur la défense des acquis, les partis sur les conquêtes électorales : les militants ne vont dans les cités que lorsque l'élection est en vue.

En d'autres temps, l'école aurait pu être un instrument de libération : mais que peut dire l'enseignant sur les vertus de l'éducation lorsque le grand-frère, bac + 5, est toujours "stagiaire" ?

Le seul qui porte un discours d'espoir, c'est l'imam. Il explique l'histoire en cours, il prêche la guerre sainte. Il donne une Cause, une mobilisation, des objectifs : on existe dans un projet commun qui donne une identité, une visibilité. **“Ils sont votre épouvante et vous êtes leur crainte”**, écrit Thierry Jonquet.

Ailleurs, dans les confetti de l'empire colonial, le désespoir est tout aussi profond. Deux siècles après Toussaint Louverture, 150 ans après Schoelcher, la représentation nationale veut faire enseigner les bienfaits du colonialisme. La question noire est une non question, puisque la République est une et indivisible et qu'il ne saurait être question de discrimination positive. Et la “négritude” de Césaire n'a rien pu faire bouger. Alors, à part les fonctionnaires qui s'exilent en métropole, à l'hôpital ou dans la police, il reste aux autres le RMI, et diverses substances abrutissantes. Le seul développement promis est celui du tourisme de masse, où l'emploi est surtout blanc : il faut “s'adapter à la clientèle”.

Ailleurs, dans l'Afrique dévastée par les guerres et les épidémies, avec le spectre renaissant de la faim, la France apparaît encore comme un Paradis. A l'arrivée, seuls les pasteurs autoproclamés d'Eglises qui se disent évangéliques et qui sont surtout communautaires, accueillent et structurent.

Restent ceux qui choisissent la voie sectaire : moins frappés par la marginalisation, intégrés socialement, ils choisissent, à l'occasion d'une rupture, d'un deuil, d'un déménagement, de baisser les bras : ils se donnent au gourou, dans une attitude régressive et infantile qui les rassure enfin. Le gourou décide pour eux, leur responsabilité disparaît, avec la charge d'angoisse liée.

La multiplication de l'offre sectaire (on est passé de 172 groupes en 1995 à plus de 600 aujourd'hui) multiplie le nombre de ces “sujets sectaires”, avec les conséquences que chacun connaît : ruptures

familiales, ruine, maladies ou décès, asservissement croissant. Pour la société, c'est un désaveu permanent de la démocratie.

## LE TEMPS PRESSE

Chacun sait que le Président de la République tente de rendre au religieux une place que l'Etat avait prise. Dans un monde où les Etats, du moins jusqu'à mi-septembre, se dépossédaient de leurs prérogatives sociales ou éducatives, les institutions religieuses pouvaient apparaître comme une solution. Dans le Brésil d'avant Lula, l'Eglise Universelle du Royaume de Dieu prenait en charge les déshérités : soupe populaire, asile de nuit, alphabétisation.

Ce retour vers le passé est-il inéluctable ?

Il nous revient de reconnaître la diversité de la République française, dans ses cultures et ses espoirs. Comme la parité a été imposée aux partis, peut-être faut-il imaginer des mesures du même ordre pour les “blacks” et les “beurs”. Comme le clament les historiens, il faut enseigner la colonisation, l'esclavage et leurs conséquences désastreuses.

Il nous revient aussi de tracer des perspectives crédibles dans un monde rendu à nouveau intelligible. Une piste essentielle est celle du rôle de l'Etat : lorsque ce dernier se désengage, c'est du sectaire ou du pseudo-religieux qui remplace : ce fut le cas dans la formation professionnelle, dans le paramédical. C'est à craindre pour tout le système médical et éducatif.

La tâche est lourde et le temps presse.

**Anne FOURNIER et Catherine PICARD**

1. Danièle Hervieu-Léger, séminaire MIVILUDES (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), *Sectes et Laïcité*, 2004.

2. *Sondage JDD*, 23 novembre 2008.



FONDATION SELIGMANN

...pour vivre ensemble

## LES BOURSES DE LA FONDATION SELIGMANN

La FONDATION SELIGMANN a décidé de décerner à la fin de chaque année scolaire, plusieurs bourses d'une valeur de 1000 € permettant à des classes de collégiens, lycéens ou apprentis, seules ou avec les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves, d'énoncer et de réaliser un projet traduisant leur désir du "Vivre ensemble" et de refuser le racisme et le communautarisme.

### CANDIDATURES POUR LES BOURSES 2008-2009

Les BOURSES 2008-2009 de la FONDATION SELIGMANN exclusivement réservées aux établissements de l'Essonne et de Paris, seront attribuées par un jury, désigné par le Conseil d'Administration de la Fondation, qui se réunira en mai 2009 pour délibérer. Le journal « Après-demain », organe de la FONDATION SELIGMANN, publiera la liste des lauréats et des bourses attribuées.

Les candidatures seront à adresser à la FONDATION SELIGMANN  
4 rue Amélie - Boîte 26 – 75007 PARIS,

avant le 31 mars 2009.

Site : [www.fondation-seligmann.org](http://www.fondation-seligmann.org) Contact : [fondation-seligmann@orange.fr](mailto:fondation-seligmann@orange.fr)

## BON DE COMMANDE au journal Après-demain

### - Abonnements à "Après-demain" .....

- annuel ordinaire	34 euros	.....	€
- étudiants et syndicalistes	26 euros	.....	€
- étranger	51 euros	.....	€
- encouragement	54 euros	.....	€

### - Commande des numéros d' "Après-demain" suivants au prix unitaire de 9 euros (port compris)

- N°1 – Le Statut des femmes dans le monde I	.....	€
- N°2 – Le Statut des femmes dans le monde II	.....	€
- N°3 – Le Statut des femmes dans le monde III	.....	€
- N°4 – L'Identité française	.....	€
- N°5 – La Formation du citoyen	.....	€
- N°6 – France 2008, terre inhospitalière	.....	€
- N°7 – La loi, génératrice d'égalité et d'inégalités	.....	€
- N°8 – France, terre inégalitaire. Droits à défendre, droits à conquérir	.....	€
- N°9 – Le rôle des parents - responsables, démissionnaires, dépassés ?	.....	€
- Autres numéros ancienne formule : n°	.....	€

- Commande de collections reliées années antérieures à 2007  
au prix de 34 € : .....

- Commande de la collection reliée 2007-2008  
au prix de 60 € : .....

soit un total de .....

Je joins mon règlement par chèque bancaire ou mon bon de commande à l'ordre de :

Après-demain - BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07

Contact : apres-demain@wanadoo.fr

Site : www.fondation-seligmann.org

### Mes coordonnées :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse Mail : .....

Jacqueline COSTA-LASCOUX

## EDUCATEURS ET PARENTS, ALLIÉS INTERMITTENTS

**L**es relations des familles avec le système éducatif et avec l'ensemble composite des éducateurs institutionnels constituent l'un des axes majeurs de la réflexion sur l'éducation depuis vingt ans. Le développement considérable du nombre des acteurs de l'éducation autour de l'enfant succède à des décennies de séparation entre la famille et l'École. Dès lors, la pluralité des intervenants pose la question de la répartition des rôles éducatifs, du partage des compétences et des responsabilités, d'une coopération dans l'intérêt de l'enfant.

### “CONFITURE AFFECTIVE”

Les textes de Jules Ferry sont éclairants sur le rôle de l'Etat et du service public dans l'éducation des jeunes. Parce qu'elle se voulait émancipatrice, l'École tendait à affranchir l'enfant des contraintes d'un milieu familial replié sur ses intérêts privés et ses croyances, déchiré par des héritages conflictuels, parfois perturbé par l'alcoolisme et la violence. La vision angélique de la famille ne résistait pas aux drames bourgeois, aux ignorances et aux préjugés populaires ni à ce que le philosophe Alain appellera la **“confiture affective familiale”**. L'émancipation par le savoir et la Raison combattait l'obscurantisme et les inégalités, la fatalité sociale. L'École s'ins-

crivait contre l'abandon des enfants dans les classes aisées à des nourrices et à des précepteurs ou l'exploitation de leur force de travail dès le plus jeune âge dans les campagnes ou les mines. Balzac, Zola, Jules Renard et, plus tard, Cocteau, Gide ou Mauriac écriront des pages d'une grande sévérité sur la condition faite aux enfants dans des familles les plus diverses.

### EDUCATEURS PAR DÉLÉGATION

Dès lors, les instituteurs resteront longtemps dans une attitude distante et normative. La mère au foyer, peu instruite, était souvent jugée tributaire de traditions religieuses ou de superstitions locales, trop possessive aux premiers âges de la vie de l'enfant, tandis que le père était absorbé par ses activités professionnelles et par ses réunions entre hommes. Or nombre de familles étaient elles-mêmes conscientes de leurs carences ; elles déléguaient aux enseignants une éducation qu'elles ne se sentaient pas capables d'assumer. Ce sont donc les familles bourgeoises parisiennes, particulièrement soucieuses de la réussite sociale de leurs enfants qui, les premières, revendiqueront une place pour les parents dans le service public de l'éducation, dont l'Etat détenait le monopole.

## DERRIÈRE LES BANDEROLES

La PEEP (Parents d'élèves de l'école publique) sera créée en 1910 tandis que l'UNAPEL (Union nationale des élèves de l'école libre) le sera en 1933. La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), proche des partis et des syndicats de gauche, verra le jour en 1947, lorsque les tensions entre l'École publique et l'école privée s'aggraveront.

Jusqu'à la fin des années 1960, toutefois, malgré quelques expériences pédagogiques innovantes qui ouvraient l'École sur la société, tels les "classes nouvelles" et les établissements "pilotes" inspirés de la pédagogie Freinet, les parents étaient fort peu associés aux activités scolaires. Ils étaient conviés à des spectacles ou des fêtes organisés par les élèves ou bien invités à se prononcer sur des revendications générales en faveur de la laïcité et du fonctionnement de l'École publique. Les parents pouvaient manifester massivement sur les grands enjeux de l'École publique, mais ils franchissaient rarement le seuil de l'École : **"Je voyais le plus souvent les enseignants dans la rue, derrière des banderoles, dira une mère d'élèves à propos des années 1970-80, ou sur la place du marché lorsque les enseignants habitaient encore le quartier"**. Quant aux éducateurs spécialisés, ils furent longtemps redoutés par les parents comme les juges ou les témoins de leur incompetence et de leurs échecs, avec le risque que des décisions de justice viennent leur retirer la garde de leur enfant ou placer celui-ci dans un établissement.

## LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE : NAISSANCE ET RECONNAISSANCE

Il faudra attendre la loi d'orientation de 1989 (dite loi Jospin) pour que les parents deviennent officiellement des partenaires de la **"communauté éducative"**. Leur participation se développera à travers les associations de parents d'élèves. L'article L 111-4 du code de l'éducation précise désormais : **"Les parents sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les**

**enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement."** Le décret du 31 août 2006 développera le droit des parents à l'information et à l'expression, droits de tous les parents, dès la rentrée scolaire ainsi que lors de deux rencontres par an. En cas de divorce ou de séparation, tenant compte du principe d'égalité dans l'exercice de l'autorité parentale, les bulletins scolaires et toutes les informations concernant la scolarité sont désormais adressés aux deux parents. Plus généralement, tout parent doit recevoir les brochures et autres documents des associations de parents d'élèves, dans le respect de la pluralité.

La présence des parents est ainsi explicitement prévue et légitimée ; un local est mis à leur disposition dans l'établissement scolaire. L'évolution de l'entrée des parents dans l'école s'est donc faite en deux temps : l'organisation de la représentation associative dans les instances, la reconnaissance des droits de tous les parents. Mais ces deux avancées vont-elles toujours dans le même sens ?

## LE "PARENT PROFESSIONNEL"

Les associations de parents d'élèves, quelles que soient leurs orientations idéologiques, ont longtemps obéi aux contraintes du cadre institutionnel du système éducatif et les militants ont eu quelques difficultés à joindre les familles les plus démunies, celles qui s'engagent peu et n'osent pas entrer à l'École. On disait autrefois que les représentants d'association étaient souvent des "enseignants-parents d'élèves". De fait, certains responsables de la FCPE, par exemple, cumulaient leurs fonctions avec celles de représentant du syndicat des instituteurs (SNI). Cela est beaucoup moins vrai aujourd'hui, mais il est certain que la participation aux activités de l'école demande un minimum de compétences et de temps disponible, une capacité à travailler sur des textes et à s'exprimer devant un collectif de professeurs - Conseil de classe ou Conseil d'administration de l'établissement. Être parent devient même pour certains un "métier". La confusion est regret-

table, car la qualité de parent n'est pas une profession certifiée, même si la fonction s'apprend au fil du temps et des expériences. On peut, de fait, apprendre à être un parent plus attentif, moins angoissé ou moins répressif, à améliorer ses connaissances sur les besoins, le bien être et le développement de l'enfant, à mieux comprendre les enjeux de la scolarité.

### L'ENFANT N'EST PAS QU'UN ÉLÈVE

Les associations de parents d'élèves ont un point de vue spécifique, celui de défense de la cause des élèves. Dans le cadre familial, en revanche, les parents vivent une relation particulière avec leur enfant, celui-ci étant perçu et considéré dans l'unité de son être, avec son histoire, et non pas seulement en sa qualité d'élève. C'est pour cela que les Ecoles des parents et des éducateurs séparent les rôles, les fonctions et les compétences des professionnels de l'éducation de leur propre travail sur la parentalité. L'information, l'écoute, l'aide, l'accompagnement des parents dépassent le cadre de la scolarité, même si la réussite ou l'échec scolaire interfère inévitablement sur la relation parentale. L'enfant, l'adolescent, est dans une relation de filiation et de transmission intergénérationnelle, il est membre d'une fratrie avec son genre et son rang, avant d'être un premier de la classe ou un cancre. Par ailleurs, les parents exercent leur fonction éducative sur le long terme, quels que soient les aléas de la vie. Ils assumeront toute la diversité des expressions, des manifestations et des actes de leur enfant, personnalité singulière au sein d'un collectif aux multiples facettes, la famille.

### DU "CHANGER LA VIE" AU "RÉUSSIR DANS L'EXISTENCE"

A partir des années 1980, on assiste à une évolution considérable de la condition de parent : les nouvelles familles sont en nombre croissant (monoparentales, cohabitantes, divorcées, séparées, recomposées, homoparentales...), les modalités de la parentalité (biologique, adoptive, médicalement assistée) se diversifient, la société devient multiculturelle et, dans le même

temps, les préoccupations militantes sur l'éducation s'estompent au profit de celles concernant le bien être, physique et matériel, l'équilibre psychologique de l'enfant. L'enquête de Martine Barthélémy<sup>1</sup> sur les associations de parents d'élèves décrit l'effondrement des indicateurs militants avec une participation qui vise moins à défendre des idées, à "changer la vie", qu'à rechercher des informations et des échanges pour mieux élever son enfant et lui permettre de "réussir". On voit ainsi des parents de la FCPE inscrire leurs enfants alternativement dans le public ou dans le privé, au gré de ce qu'ils pensent être leurs intérêts propres. De même, les associations locales et les groupements de parents sont en nette progression, privilégiant des modes d'action à caractère pragmatique. On passe de la "démocratie représentative" à une "démocratie du public", selon l'expression de Bernard Manin<sup>2</sup>, et à des formes d'usage et de participation plus proches de la consommation institutionnelle que du militantisme idéologique.

### AU SENS SOCRATIQUE

La socialisation et la réussite de l'enfant entrent massivement dans les attentes éducatives des familles au moment où s'affirme la crise du politique et, notamment, la crise de confiance dans l'institution scolaire. Les Ecoles des parents sont, dès lors, de plus en plus sollicitées pour combler ou prévenir les échecs scolaires, pour endiguer les violences ou soigner les souffrances à l'école.

La première Ecole des parents a été créée en 1929 pour aider des parents en plein désarroi au moment de la Grande crise. D'autres écoles des parents suivront et le réseau se développera notamment après la Seconde Guerre mondiale. La fédération nationale, reconnue d'utilité publique en 1970, regroupe actuellement cinquante Ecoles des parents et des éducateurs. Elle est un mouvement d'éducation populaire, laïque, à vocation généraliste. Les parents, quels que soient leur milieu social, leurs origines, leurs convictions, sont considérés dans leur fonction éducative indépen-

damment de la structure familiale à laquelle ils appartiennent. Les professionnels et les bénévoles travaillent sur la qualité du lien, sur la restauration de la dignité des personnes à partir des relations intergénérationnelles, des fratries, de la parentalité entendue au sens large.

Le terme "Ecole" est ici compris au sens socratique d'un échange de savoirs, de pratiques, d'expériences pour rendre chacun acteur de son propre développement. Par ses missions, ses méthodes et ses outils, cette éducation conjointe des parents et des jeunes est complémentaire de l'Ecole et des autres institutions éducatives : elle se réclame de la co-éducation. Autrement dit, les parents sont restaurés dans leur rôle de premiers éducateurs de l'enfant, l'enfant est pris dans sa globalité au sein d'une chaîne générationnelle, sur le long terme et dans une continuité éducative qui va de la périnatalité au moment où l'individu devient à son tour parent. Les intervenants des Ecoles des parents sont médecins, psychologues, psychiatres et psychanalystes, travailleurs sociaux et juristes engagés dans une démarche interdisciplinaire et un travail intergénérationnel.

### A QUELQUES LETTRES PRÈS...

Les querelles stériles sur la question de savoir si l'enfant est ou non "au centre du système éducatif" sont enfin épuisées. La gravité du malaise de la jeunesse et l'ampleur du désarroi des parents sont telles que chacun s'accorde sur l'idée d'une pluralité nécessaire d'intervenants soucieux d'oeuvrer en synergie pour l'intérêt de

l'enfant. Ce n'est plus, d'un côté, la défense de la famille (et laquelle ?), et de l'autre, celle d'une éducation purement scolaire, mais c'est la qualité des apprentissages pour la "réussite de l'enfant" qui importe<sup>3</sup>. Les parents sont alors eux-mêmes dans des situations où l'écoute, l'aide, l'accompagnement, le conseil, la médiation, sont devenus affaire de professionnels, où les métiers de la parentalité et de l'éducation se diversifient et précisent leurs rôles respectifs<sup>4</sup>. Les enseignants viennent à leur tour consulter les Ecoles des parents pour eux-mêmes mais aussi pour s'informer et débattre des transformations de la famille et des évolutions socio-culturelles de la jeunesse. Récemment, ce sont des Cafés des parents qui ont été ouverts au sein même de l'école. Le rapprochement ne se fait pas toujours sans difficulté, mais le sentiment commun s'exprime désormais de la nécessité de repenser, ensemble, les missions, les espaces, les méthodes et les outils de l'éducation. Selon la belle expression de Jean Caradec : "On a tous le même nom à quelques lettres près".

Jacqueline COSTA-LASCOUX

1. Martine Barthélémy, *Associations, un nouvel âge de la participation ?* Paris, Presses de Sciences-Po. 2000 ; "Les parents d'élèves, militants ou consommateurs ?", in Claire Andrieu et alii, *Associations et champ politique*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

2. Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995 & Champs/Flammarion 2008

3. Cf plusieurs rubriques in *Dictionnaire de l'éducation*, sous la direction d'Agnès van Zanten, Paris, PUF, 2008. notamment "Attente éducative des familles" et "Associations de parents d'élèves."

4. Cf Relations familles-Ecole, *L'Ecole des parents*, n° 567, 2007.

## Fédération Internationale des Droits de l'Homme

Si vous souhaitez être informé de la situation des droits de l'homme dans le monde lisez, "la lettre de la F.I.D.H." et ses "Rapports de mission"

Abonnement annuel à "la Lettre" (24 numéros)

Simple : 45 € - Étranger : 53 €

Abonnement annuel à "la Lettre" (24 numéros) et aux "Rapports de mission" (30 rapports)

Simple : 90 € - Étranger : 106 €

Abonnements par chèque bancaire ou postal à la Fédération Internationale des Droits de l'Homme

17, passage de la Main-d'Or, 75011 PARIS - Tél. 01 43 55 25 18

Odile NAUDIN

## INTERNET : FORMER LES PARENTS AUTANT QUE LEURS ENFANTS

**D**epuis une dizaine d'années, l'ensemble des médias connaît une transformation profonde. Ces diversifications et cette généralisation se sont fortement accrues avec l'arrivée et la diffusion d'outils technologiques rapides, partagés, aisément accessibles, qui ont conduit à démultiplier les usages d'instruments de communication déjà existants : télévisions, ordinateurs, téléphones mobiles pour l'essentiel ; les offres triple play : internet, téléphone, télé-la télé incluant elle-même la télé à la demande et la télé de rattrapage sont en constante augmentation. L'évolution est accélérée, soutenue par des enjeux économiques élevés et par une nécessité d'adapter le droit à ces données inédites<sup>1</sup>.

### LES JONGLEURS DU MULTIMÉDIA

Les mineurs constituent une cible privilégiée car ils sont des usagers de plus en plus précoces et intenses de ces nouveaux outils de communication ; il y a désormais plusieurs écrans dans la famille, 71% des 12-14 ans et 94% des 15-17 ans ont un mobile. Consommation moyenne : 2h30/mois (enquête Afom 2007) ; près de 9 jeunes sur 10 utilisent leur téléphone mobile pour de multiples fonctions : envoyer SMS et MMS, conserver des adresses, enregistrer des films et bientôt recevoir la télévision. Comme le dit un ven-

deur d'une boutique de portables : **“maintenant le téléphone ça fait partie de soi, c'est l'intimité”**. Surtout, les jeunes utilisent plusieurs médias simultanément : jeux vidéo, messagerie, téléphone, moteur de recherche, etc. Comme le souligne avec justesse le rapport **“Impact des nouveaux médias sur la jeunesse”** remis en octobre 2008 par le sénateur David Assouline, **“les jeunes sont une génération multimédia qui jongle avec les différents outils et les juxtapose sans difficulté”**.

A l'aide de ces différents médias, on communique au moins autant que l'on s'informe. Ils ouvrent au monde entier, à des connaissances, à des échanges inédits et de grande ampleur qui, il faut le souligner, peuvent être très positifs et éducatifs même si, parfois, certains de leurs aspects sont moins souhaitables. Ces informations, ces échanges quasi immédiats, multipliés à foison, sans frontières matérielles, cette mobilité des instruments, la transformation rapide de leurs usages et surtout la possibilité d'autonomie que confèrent ces médias aux enfants et aux adolescents, déroutent profondément les adultes. Les usages d'internet varient radicalement selon les âges, notamment avec le web2 qui transforme l'internaute consommateur d'informations en contributeur et permet le partage d'informations, la création de textes, d'images, de sons.

## DU PARENT NAÏF...

Nombre d'adultes, d'ailleurs, ne parviennent pas à prendre conscience des enjeux et des possibilités offertes à leurs enfants ; pas plus qu'ils ne prennent conscience de l'éventualité des confrontations inopinées avec des contenus inadaptés à leur âge et des risques liés aux détournements d'usage, par exemple le **"happy slapping"**, les webcams indiscrettes, les blogs injurieux...

Les parents sont inégaux, partagés : internet, c'est moderne -quel parent se voudrait à la traîne ?- c'est utile pour l'école -quel parent ne redoute pas l'échec scolaire ?- et en même temps internet est dangereux -quel parent ne souhaite pas protéger son enfant ? Est-ce une fausse sécurité que ressentent ces (nombreux) parents qui expliquent qu' **"avec un portable on sait toujours où est l'enfant"** (mais sait-on avec qui et en train de faire quoi ?) **"qu'au lieu de traîner dans la rue, il vaut mieux surfer sur internet"** (mais pour voir quelles images, chatter avec quels faux amis ? Se révéler sur des réseaux sociaux qui, comme le souligne la sociologue Sophie Jehel, valorisent la présentation de soi, la socialisation collective, une frontière floue public-privé ?).

Enfin, internet est traditionnellement perçu comme un média libre, toute restriction sur la toile pouvant être assimilée à une censure, à une restriction en contradiction avec l'esprit même du web ; la prise de conscience d'une nécessité de protection dans ce qui est aussi considéré comme une "jungle" a été lente et progressive. D'autant plus qu'il faut élaborer des dispositions faciles à mettre en œuvre et acceptables mondialement !!!

## ...A L'ENFANT CRÉDULE

Les préoccupations ont visé d'abord la pédo-pornographie et la pornographie (les deux étant parfois confondues dans certains discours alarmistes) puis les contacts dangereux, l'extrême violence et la haine raciale. L'estimation du nombre de sites pédophiles ou pornographiques est très délicate à cause de la brièveté de leur exis-

tence, elle est également très polémique. Ce n'est que plus récemment qu'on s'est attaché à la protection des données personnelles, à leur usage marchand et, encore plus récemment, au regard critique à porter sur les contenus informatifs véhiculés par le net. Ce dernier point est pourtant essentiel, car beaucoup de jeunes pensent que **"c'est vrai parce que c'est sur internet"**. Il s'agit là d'une sensibilisation et d'une éducation à mettre en œuvre d'urgence.

Rappelons-le, la Défenseure des enfants a pour mission de veiller au respect des droits de l'enfant tels qu'ils ont été posés en 1989 dans la Convention internationale des droits de l'enfant (ratifiée par la France l'année suivante) qui comportent, entre autres : le droit d'être protégé de toutes les formes de violence, le droit à la protection de la vie privée, le droit d'être protégé de toute exploitation (enfant marchandise, incitation à la consommation), le droit à l'éducation sous tous ses aspects.

## UNE MINE PRÉCIEUSE : LE FORUM DES DROITS SUR L'INTERNET

En France, les pouvoirs publics ont, depuis 2005, mené des actions et donné des impulsions, dans un but de protection des mineurs et d'éducation des mineurs et adultes aux risques d'internet et, plus récemment, aux risques liés aux nouveaux usages du téléphone mobile. Depuis mars 2006, chaque fournisseur d'accès doit obligatoirement mettre à disposition un logiciel de contrôle parental gratuit. Le **Forum des droits sur l'internet**, mandaté par Nadine Morano, Secrétaire d'Etat à la Famille, a rendu, en octobre 2008, une recommandation **"les enfants du net III"** proposant les outils juridiques et (en partie) techniques pour bloquer les sites pédo-pornographiques par les fournisseurs d'accès eux-mêmes. En 2006, l'Association française des opérateurs mobiles (AFOM) a signé une **"charte d'engagement des opérateurs sur le contenu multimédia mobile"** afin de rendre possible sur leurs réseaux un contrôle d'accès des plus jeunes à des contenus pouvant

heurter leur sensibilité, qui n'est d'ailleurs pas encore effectif ; actuellement, seul fonctionne le contrôle parental activé ou non (à la demande du parent lors de la souscription de l'abonnement) donnant accès aux services -dont la télévision- autres que le téléphone.

Avec ses rubriques **“Droit du net”** (espace parents, adultes, junior, consommateur etc.) la mise en place de groupes de travail sur différents thèmes de protection de l'enfance, la publication de guides pour les jeunes ou les adultes (jeux vidéo, blogueurs, créateurs de sites, cyber-achats, collectivités locales etc.) le Forum des droits sur l'internet ([www.foruminternet.org](http://www.foruminternet.org)) est actuellement l'une des structures les plus performantes d'information et d'éducation.

### DÉRISOIRES BARRIÈRES

Près de la moitié des requêtes effectuées sur les moteurs de recherche sont liées au sexe ; bien que consultables de partout, les sites pornographiques sont très majoritairement basés hors de France (où trois sociétés réalisent toutefois un CA net de 10 millions d'euros) et nos lois ne peuvent donc s'appliquer ; c'est là une des grandes faiblesses du système.

Ces sites proposent du contenu gratuit et attrayant (photos et vidéos plus ou moins “trash”) pour drainer du trafic, puis le contenu devient payant. La clientèle de consommateurs ou d'acheteurs par internet n'est pas traçable. Concrètement, l'accès aux sites non payants est facile car la principale mesure de protection est un disclaimer qui est un dégageant de responsabilité du responsable du site. Le site avertit qu'il est interdit aux mineurs et demande à l'utilisateur de déclarer sur l'honneur qu'il est majeur. C'est un système uniquement déclaratif, impossible à contrôler. Pour les sites payants, outre ce disclaimer, le seul rempart semble être le paiement par carte bancaire, alors que beaucoup de mineurs en disposent. Les sites pédo-pornographiques (pour moitié hébergés aux USA) sont mieux cachés, très volatils, accessibles aux amateurs par des

liens, via des spams, des blogs anodins, des images cryptées<sup>2</sup>.

Pendant que le chat est un espace de discussion par écrit, en temps réel, sans modérateur, le Forum des droits publie les messages reçus en différé, généralement après une sélection : tri par mots clés puis par un modérateur, en fonction d'une charte ; par exemple, le forum sexualité de **Doctissimo**, accessible aux mineurs, rappelle la nécessité de respecter les principes de la charte en matière de diffusion de contenus pornographiques et de messages privés.

### DE LIEN EN LIEN, L'INTIME SOUS LE REGARD DE TOUS

80% des adolescents seraient producteurs de blogs, **“journal intime exposé au regard de tous”** qui contient du texte, des images et vidéos souvent personnelles, filmées par webcam ; ils renvoient à d'autres sites ou blogs et ces “sauts” de liens en liens peuvent conduire à des contenus inappropriés, l'origine étant difficilement traçable.

Le contrôle parental instaure une interdiction d'accès à des sites ou des portions de sites, à des forums ou à des blogs (on en compte plusieurs millions en France) en fonction de certains critères. On distingue les filtres pour enfants -accès à une “liste blanche” de sites autorisés- et les filtres pour ados : accès à tout le web sauf à une “liste noire” de sites interdits, repérés et gérés par un moteur d'analyse ; du moins en principe, car, dans la pratique, les critères demeurent flous. Généralement, les logiciels intègrent une limite horaire de durée de connexion et un contrôle des âges pour la connexion aux jeux vidéo. Un “journal” permet de connaître l'intitulé des pages bloquées. Pour l'instant aucun logiciel de contrôle parental ne permet un contrôle du courrier électronique et de son contenu, il ne peut qu'autoriser ou interdire la connexion. De plus, les jeunes ont plusieurs adresses, l'une “officielle”, les autres quasiment non repérables.

## DES SURBLOCAGES CONTRE-PRODUCTIFS

Le logiciel de filtrage se conforme aux indications qu'on lui a données, il donne accès à ce qu'on lui a permis de ne pas filtrer et filtre ce qu'on lui a dit d'interdire. Il cherche dans l'URL du site les contenus qui lui ont été signalés comme non permis. Le "contrôle adolescents" peut filtrer l'accès total ou partiel à un site ; bien évidemment, ces sites ou ces blogs se présentent souvent masqués, très rares sont ceux qui se nomment "pédo" ou "porno", et ils se transforment selon les besoins. Un site "pro ana" (favorable à l'anorexie) nommé "**poussière de fée**", d'abord en accès libre, a ensuite usé d'un disclaimer et maintenant, comme blog, réclame une identification par mot de passe.

La fréquence et l'illogisme des surblocages (filtrage inapproprié ou intempestif d'un contenu acceptable dans son contexte) vulnérabilisent largement ces logiciels de contrôle<sup>3</sup>, que 37% seulement des parents utilisent. Du reste, il n'est pas certain que ces logiciels intègrent la protection des données personnelles fournies involontairement par les internautes lors de leurs connexions.

Les exemples incompréhensibles et inattendus sont légion : par exemple, le site de "**Fil santé jeunes**" a été filtré alors qu'il a la mission de service public de renseigner les jeunes et que le "**Plan santé jeunes 2008**" prévoit de le développer ! Le site oedipe.com (émanant de psychiatres et psychanalystes) est bloqué. L'accès aux informations des sites de la SNCF, des Cahiers de la sécurité intérieure (revue de l'INHES) et de bien d'autres via leurs newsletters, est bloqué. Ces situations perdurent puisqu'aucune instance de recours, à laquelle s'adresser en cas de contestation et pour lever les erreurs de blocage, n'existe, Ainsi, "**Fil santé jeunes**" n'avait-il pas d'interlocuteur précis auquel transmettre cette demande !

## LA VIE PRIVÉE, AU RISQUE DE LA MARCHANDISATION GÉNÉRALISÉE

Les réseaux sociaux (Myspace, Facebook, Twitter, Copains d'avant, Trombi etc.) suscitent l'engouement des adultes et des jeunes. Peu d'utilisateurs prennent la peine de sélectionner les données qu'ils veulent laisser accessibles à tous (alors que c'est parfaitement possible). Outre les risques de faux profils, l'interrogation majeure porte sur l'utilisation des données privées (textes, photos) mais pourtant exposées publiquement, disponibles et aisément collectables via les profils. On sait que des réseaux de DRH les consultent assidûment pour rassembler des informations sur des employés ou lors de recrutements.

Vendues à des banques de données commerciales à l'insu de l'internaute, les données collectées seraient le premier objectif des piratages. Que deviennent ces données lorsque l'internaute se désabonne ? Quelles sont les obligations d'effacement ? Sont-elles respectées ? Selon un rapport sur l'internet, établi par la CNIL en juin 2001, la collecte de données personnelles auprès de mineurs et leur utilisation ne devraient se faire qu'avec l'accord écrit des parents. On en est loin et ces observations décrivent un vide juridique.

## DES CRITÈRES HORAIRES QUI N'ONT PLUS DE SENS

Enfin, autre changement d'usage, la **télévision** est visible par internet mais, jusqu'à présent, sans que la signalétique jeunesse soit appliquée à la télévision à la demande et à celle de rattrapage, et encore moins aux extraits d'émissions, films, pubs, vidéos (professionnelles ou artisanales) insérées sur les sites de partage (type Youtube). En effet, cette signalétique jeunesse, outil essentiel de la protection des mineurs à la télévision, impose aux chaînes des contraintes horaires de diffusion des programmes. Elle ne s'applique donc pas à ces nouveaux usages qui permettent de visionner à n'importe quel

moment le programme choisi. Les mineurs risquent alors d'accéder à des programmes pourtant classifiés comme pouvant heurter leur sensibilité.

L'amendement (N° 844) proposé dans le cadre du projet de loi sur l'audiovisuel en discussion en décembre 2008, vise à renforcer cette protection en étendant les compétences du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) en matière de protection de l'enfance **“à l'ensemble des contenus audiovisuels mis à disposition du public sur internet”**, et à fixer les modalités et les règles de protection à respecter, notamment en référence à la signalétique jeunesse déjà utilisée par les chaînes.

### OUBLI IMPOSSIBLE, REGRETS INTERDITS

Internet, on peut s'en étonner, est pourtant un lieu d'anonymat ; il est très difficile de remonter à l'origine d'un créateur de sites douteux, d'expéditeur de spams (un robot, en général), d'un interlocuteur dont seul apparaît le pseudo. L'anonymat est la règle, il ne protège guère mais laisse plutôt le champ libre aux abus. Média de l'instantanéité, internet conserve les informations qu'on lui confie, mais, d'une façon quasi permanente, on n'y a droit ni au remords ni à l'effacement.

En France, la régulation d'internet est éclatée. La tendance à trop attendre de la technique comme solution de protection ne permet pas de valoriser suffisamment

l'éducation des adultes et des jeunes aux dangers mais aussi aux atouts d'internet, ce dernier volet devant être développé.

Il serait, dès lors, fructueux :

- de favoriser une réflexion européenne sur des points législatifs essentiels : autorisations, sanctions, applicabilité des sanctions, afin de faciliter des actions coordonnées
- de créer une instance de recours en cas de contestations des blocages du contrôle parental afin que puissent être garanties l'indépendance, l'impartialité, le respect du contradictoire
- de réexaminer le fonctionnement et l'évaluation des modalités d'évaluation des logiciels de contrôle parental afin de favoriser leur utilisation par les familles
- d'insérer des messages de précaution sensibilisant les utilisateurs aux dangers potentiels des échanges et de la protection des données personnelles à travers les chats, forums, blogs, messageries, réseaux sociaux.

Odile NAUDIN

1. **“Le monde des réseaux numériques confronte les internautes, les services d'enquêtes et la justice à l'hétérogénéité des systèmes juridiques à l'échelon mondial.”** Myriam Quémener et le Colonel de gendarmerie Joël Ferry, Cybercriminalité, ed Economica, 2007.

2. L'OCLCTIC a mis en place une plate forme de signalements [www.internet-signalement.gouv.fr](http://www.internet-signalement.gouv.fr)

3. Comme le relève le rapport du Sénat, cf **“Intérêt et limites des logiciels de filtrage”**.

## L'équipe d'Après-Demain

**Directrice :** Françoise Seligmann

**Secrétaire générale :** Annie Snanoudj-Verber

**Rédaction :** Bernard Wallon, Yvon Béguivin, Liliane Jolivet,  
Pascal Perez, Delphine Delvaux

**Administration :** Denise Jumontier

## Ce que dit la Loi

1. Les lois du 21 juin et 9 juillet 2004, “pour la confiance dans l'économie numérique”, clarifient le droit applicable sur l'internet.

Le principe de l'irresponsabilité des fournisseurs d'accès est posé : ils “ne sont pas soumis à une obligation générale de surveiller les informations qu'ils transmettent ou stockent, ni à une obligation générale de rechercher des faits ou des circonstances révélant des activités illicites.” Ils doivent cependant “concourir” à la lutte contre l'apologie des crimes contre l'humanité, l'incitation à la haine raciale et la pornographie enfantine.

Les hébergeurs n'ont pas d'obligation générale de surveillance des contenus hébergés.

Les éditeurs de contenus qui sont à la source de ces contenus, en sont responsables. Cela inclut les auteurs de blogs qui sont responsables des contenus et des commentaires insérés.

2. La loi sur la presse du 29 juillet 1881, article 39 bis, réprime le fait de diffuser, de quelque manière que ce soit, des informations relatives à l'identité ou permettant l'identification de mineurs ayant quitté leurs parents ou leur responsable légal, suicidés, victimes d'une infraction ou mis en cause.

3. La loi du 6 janvier 1978 “Informatique et Libertés”, modifiée en 2004, encadre les risques d'atteinte à la vie privée du fait de la création de fichiers et de bases de données à caractère personnel.

4. La loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, dite “Loi Perben II”, renforce les dispositifs existants, entre autres, en matière de lutte contre la pornographie infantile et de diffusion de propos racistes sur l'internet.

5. La loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, renforce l'application du principe général d'interdiction de mise à disposition de contenus pornographiques aux mineurs en renforçant la signalétique d'interdiction de vente de certains produits aux mineurs. Elle crée une nouvelle incrimination pénale de “proposition sexuelle à un mineur”.

## La Défenseure des enfants : une autorité indépendante au service des droits de l'enfant

Le Parlement français a voté le 6 mars 2000, sous le gouvernement de Lionel Jospin, une loi instituant un **Défenseur des enfants**.

Nommée par décret du Président de la République pour un mandat de 6 ans non renouvelable, la Défenseure des enfants –actuellement **Dominique Versini**, qui occupe cette fonction depuis le 29 juin 2006, ayant succédé à la première titulaire du poste, **Claire Brisset** –a pour tâche de défendre et de promouvoir les droits de l'enfant tels qu'ils ont été définis par la loi ou par un engagement international comme la Convention internationale des Droits de l'Enfant (ou CIDE) ratifiée par la France en 1990.

La Défenseure des enfants est une institution de l'Etat, qui a le statut d’**“Autorité indépendante”** afin de pouvoir intervenir de façon neutre et impartiale en faveur des enfants dont les droits ne seraient pas respectés. Ce n'est pas une association.

Les missions de la Défenseure des enfants :

### - recevoir et traiter des réclamations individuelles

La Défenseure peut recevoir et traiter des réclamations individuelles dans les cas où les droits de l'enfant n'auraient pas été respectés et qui n'ont pu être résolues de manière satisfaisante par les structures ou organismes compétents (institutions sociales, médicales, scolaires, judiciaires, etc.)

Cette saisine se fait uniquement par courrier postal ou électronique. Elle est gratuite.

### - faire des propositions de modification de textes de lois

La Défenseure des enfants propose des modifications de textes législatifs et réglementaires, ou de pratiques, afin d'apporter des solutions à des dysfonctionnements collectifs qui font obstacle à l'application des droits de l'enfant.

De même, la Défenseure des enfants rend des avis sur tous les projets de loi qui concernent les mineurs.

### - promouvoir les droits de l'enfant

La Défenseure des enfants a également pour mission de mettre en place des actions de formation et d'information pour promouvoir les droits de l'enfant, auprès des jeunes comme des adultes.

Chaque année, le 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant, la Défenseure des enfants remet au Président de la République et au Parlement un rapport annuel d'activité thématique dans lequel elle présente ses avis et recommandations (réformes réglementaires, législatives ou de pratiques) en faveur d'une meilleure application des droits de l'enfant.

## Exemple à suivre

*Dans chaque numéro, nous vous proposons l'exemple d'une action collective qui a pour vocation de lutter contre le racisme et le communautarisme et d'apprendre à "vivre ensemble" dans la Cité laïque et républicaine.*

A. D.

Aïsseta CISSÉ

# GÉNÉRATION II : L'INTÉGRATION, C'EST BIEN ; LA CITOYENNETÉ, C'EST MIEUX !

L'association **Génération II**, née en avril 2000, est le fruit d'un engagement bénévole de ses membres dans leur vie associative auprès des migrants de l'Essonne, depuis la fin des années 1980. La conviction qui les anime est à la base de la prise de conscience d'une nécessité de créer un cadre structuré pour la poursuite de leurs ambitions.

L'association n'agit cependant pas en terrain vierge. Elle vient en complément de tout le travail social entrepris bien avant par d'autres, et qui continue. A partir d'une conviction partagée par ses membres, elle a voulu apporter un plus à la mouvance associative dans le secteur du Centre de l'Essonne et elle a su appréhender une problématique spécifique, qui prend en compte la famille comme un tout, là où les autres associations privilégiaient des soutiens ciblés : femmes, enfants, emploi, logement...

### LE DOUBLE VISAGE DE L'OCCIDENTAL

Tout migrant sait que "**partir, c'est mourir un peu**". La valeur du migrant se calcule à sa capacité de s'appropriier les codes du pays d'accueil. Pour des raisons historiques, souvent conflictuelles, (esclavage, colonisation) l'action sociale et la sociologie française ont longtemps cru qu'il ne fallait **plus** couper les migrants de leurs racines, que les enfants devaient, de toute éternité, être rattachés à leur pays d'origine. Cette croyance était d'autant plus difficile à éradiquer qu'elle partait d'intentions très humanistes. Malheureusement, le résultat s'est avéré néfaste. On avait la nette impression que l'on considérait les migrants originaires du Sud comme incapables de trouver leur place dans leur nouvel univers. De plus, le rêve du retour était inscrit dans cette démarche migratoire. Or l'on sait que toute migration finit toujours par s'installer.

Nous nous sommes posés la question de savoir pourquoi l'Occidental qui se rendait dans un pays étranger éprouvait l'impérieuse nécessité et une légitime fierté de dire à quel point il s'était intégré au modèle local (apprentissage de la langue, adoption des us et coutumes), pourquoi cette même personne pensait indispensable de maintenir l'étranger dans son modèle d'origine (autorisation de la polygamie jusqu'en 1993 au nom du respect des cultures, ELCO...) plutôt que de faciliter son intégration. Il s'agissait donc pour nous d'une démarche citoyenne : informer les institutions sur les légitimes attentes des populations mais aussi sur l'obligation en termes d'intégration et de citoyenneté ; ramener les migrants vers l'indispensable recherche d'intégration, par la connaissance des droits et des devoirs du pays d'accueil.

### CHOISIR LA RÉPUBLIQUE, RÉSOLUMENT

Cette nouvelle approche de l'accueil des migrants a été très favorablement accueillie par tous les acteurs sociaux de la place, notamment dans tout le département de l'Essonne.

Nous nous en sommes tenus à cette vision de l'accueil du migrant et les publics concernés, comme en attente, y ont entièrement adhéré. Le temps de la maturité, le soutien des autorités, et des partenariats stratégiques ont permis à l'Association de s'affirmer et, surtout, de se sentir utile à une meilleure intégration des familles migrantes au sein de la société française afin de relever les défis communs, ceux des valeurs inaltérables de la République.

Huit ans déjà ! Huit ans d'une action qui a démarré avec pour seul viatique la conviction que nous devons participer à la noble tâche de recherche de cohésion sociale et de bien-être des populations. L'aventure était, certes, valorisante mais aussi laborieuse : des débuts nomades, à squatter des espaces qui acceptaient de nous héberger pour une domiciliation postale le temps d'une réunion ou d'une médiation, à travailler dans nos appartements. Puis la reconnaissance des institutions, un soutien de plus en plus grand, un local associatif qui nous est accordé par la mairie d'Evry en 2002.

### SORTIR DE L'ISOLEMENT

L'association, dans son esprit, mais aussi dans celui de toutes les femmes et tous les hommes qui la composent, s'est investie pour apporter un soutien et un accompagnement professionnalisé afin de permettre aux habitants de la ville d'Evry - mais également de l'ensemble du centre du département - d'accéder à une insertion sociale réussie et à un plein accès aux droits. D'autres éléments ou phénomènes sont à corrélés :

- une méconnaissance, par ces populations, des institutions
- une nécessaire meilleure compréhension des pratiques d'origine.
- de nouvelles arrivées migratoires
- une insuffisance des relations et du dialogue entre habitants.

Répondre aux besoins de ces familles est le souci permanent de l'association, en vertu des objectifs qu'elle s'est assignés : aider les familles à sortir de cet isolement, recréer les liens entre parents, enfants et milieu scolaire, favoriser les échanges entre communautés différentes, apporter informations et réponses aux attentes exprimées en rendant le public acteur, maintenir l'équilibre dans les cellules familiales, accompagner les familles pour les aider à acquérir leurs droits, créer un lien entre les familles et les institutions.

### DONNER ENVIE D'ÊTRE CITOYEN

Une observation de la mise en commun des problématiques sur lesquelles **Génération II** intervient, a permis de faire émerger des éléments innovants qu'elle a consolidés à travers un prolongement moins traditionnel dans les actions qu'elle conduit :

- l'adossement de la notion d'intégration à la notion de citoyenneté, rendant ainsi les jeunes issus de l'immigration plus responsables et plus engagés
- la définition d'une juste place des cultures d'origine dans la société d'accueil et cela, dans la construction de l'identité citoyenne des jeunes
- la prise en compte renforcée de l'implication des hommes, écartée jusque-là du processus d'intégration.

L'association est reconnue dans le réseau des acteurs locaux, à l'intérieur duquel elle apparaît comme un maillon essentiel en tant qu'interlocuteur référent comme en termes d'accompagnement et d'insertion des familles étrangères. En second lieu, la structure, forte de son engagement et de son expérience, s'est spécialisée dans l'émancipation des femmes par le biais de l'autonomie au sein de la cellule familiale. Enfin, le soutien des institutions, depuis l'origine de la création de **Génération II**, contribue à accompagner le développement de ses activités.

### INTÉGRATION : L'APPROCHE FAMILIALE

Il s'agissait de traiter dans le contexte familial, la problématique de l'insertion des populations défavorisées et notamment celles qui sont issues de l'immigration.

L'isolement des femmes, en particulier, est une "entrée" à partir de laquelle parler de tout, de la gestion domestique, de la rencontre avec les autres. Nous avons accueilli une grande diversité de personnes, de 17 nationalités, de multiples religions, de toutes les tranches d'âge adulte, hommes et femmes. Il fallait faire cohabiter cette diversité et faire travailler ensemble les uns et les autres. Nous avons observé avec beaucoup de satisfaction l'évolution des comportements, les ouvertures des uns et des autres à la différence, l'intégration du travail en équipe, le partage à l'occasion des fêtes générales ou spécifiques à tel ou tel groupe. Nos prévisions initiales ont été largement dépassées. Le renforcement du matériel pour le permis de conduire, grâce au partenariat avec la **Fondation Seligmann**, a permis un accueil plus large et plus important. Aujourd'hui, après une reprise des études, une formation suivie d'un emploi, plusieurs de ces femmes ont acquis une totale autonomie, mais peut-être plus que tout, notre satisfaction vient du fait que tous ces stagiaires ont acquis des réflexes basiques et si essentiels dans la vie en société : appeler pour signaler une absence ou un retard, savoir prendre la parole dans un groupe autre que celui d'appartenance...

### LES HOMMES ET LA FAMILLE : DES RAPPORTS À RÉINVENTER

Initialement, l'intégration à la société française des personnes issues de l'immigration, s'est plutôt faite sans les hommes. En effet, les femmes étant exposées à une double marginalisation, en tant que femmes et en tant qu'immigrées, les associations et les institutions les ont aidées à sortir de leur enfermement et à s'insérer dans la vie sociale et professionnelle. Or, plus les femmes s'émancipaient, plus elles s'intégraient, et plus le fossé se creusait entre elles et les hommes. On débouchait sur des situations familiales d'une conflictualité très forte et néfaste, allant jusqu'à de tumultueuses et traumatisantes ruptures.

### REDONNER DE LA DIGNITÉ

**Depuis huit ans, nous avons totalement inclus les hommes dans notre démarche d'intégration. Leur adhésion, totale et parfaite, manifestant clairement que cette action répond bien à leur attente.**

Désormais, nous travaillons avec les familles, y compris les hommes, et non avec les seules femmes, pour redonner à chacun sa juste place au sein du groupe et ressouder les liens qui avaient été distendus par une prise en compte partielle, fragmentaire, des problèmes.

Nous avons mené des actions qui tenaient à mettre les pères au centre du dispositif de l'intégration, à leur redonner leur dignité, à renouer les liens avec leurs enfants et les garçons en particulier. Pour atteindre cet objectif, au-delà des partenaires classiques du mouvement associatif, nous avons obtenu le concours de la police et de la justice qui sont descendues avec nous sur le terrain, à la rencontre de populations auprès desquelles elles étaient suspectes et qu'elles ne rencontraient d'ordinaire que dans des situations conflictuelles et parfois dramatiques.

### DEUX FORCES CONTRADICTOIRES

Les jeunes issus de l'immigration sont des Français d'un genre nouveau et transitoire. Ils sont coincés entre deux forces contradictoires :

- Leurs parents, qui sont des “étrangers” et qui tirent donc une bonne partie de leurs références sociales de leurs origines

- La société française qui ne les reconnaît pas encore comme des Français à part entière.

Ainsi, aussi bien leurs parents que le pays d'accueil, tout le monde les renvoie à leur nationalité d'origine : - ces parents qui se sentent rejetés ici et conservent donc leurs origines comme unique espace de reconnaissance sociale

- la société française qui n'a pas encore totalement intégré l'idée d'une France multiraciale.

### NE PAS RESSEMBLER AUX PARENTS

Ces jeunes qui héritent du rejet dont ont été victimes leurs parents à cause de leurs différences, aspirent de toutes leurs forces à ne pas ressembler à papa-maman. La réussite scolaire, sportive, artistique et même l'échec et la délinquance, tout ce qu'ils entreprennent, ils le font pour ne plus être victimes du mépris dont leurs parents ont souffert. Ils espèrent inspirer le respect et même la peur ou la haine, mais jamais la condescendance, le paternalisme ou le mépris.

La jeunesse française, d'origine immigrée ou autochtone, ressent les effets des migrations dans le décalage culturel qui existe entre eux et leurs parents. On observe souvent cette situation dans leurs choix musicaux communs ou, plus profondément, en cas de relation amoureuse ou de mariage mixte. A des degrés certes différents, le malaise se trouve aussi bien du côté de la jeunesse immigrée que de la jeunesse autochtone. L'association travaille donc avec tous ces jeunes. Il s'agira :

- de sortir les jeunes d'origine étrangère de cet enfermement “black-beur” qui les conduit à ne chercher qu'à être différents de leurs parents et à défier le pays d'accueil

- de les aider à se libérer de cette approche négative et réductrice pour les amener à réfléchir en termes de citoyenneté, d'appartenance au groupe national.

A l'ensemble des jeunes, il convient d'expliquer la teneur du malaise créé par le

choc des cultures et le décalage générationnel, et, pour eux, d'améliorer la compréhension mutuelle, entre jeunes et jeunes comme entre jeunes et adultes.

### UN ACTE FONDATEUR

La problématique de l'intégration avait privilégié la préservation des origines parmi les enfants issus de l'immigration, au détriment de la promotion de la citoyenneté. Inconsciemment, on les maintenait dans un espace intermédiaire qui en faisait des étrangers au sein de leur communauté. C'est aussi pour cette raison qu'on les désigne sous des appellations telles que “de deuxième - troisième - génération”, “franco-algérien”, “franco-marocain”, “franco-malien”, les dépossédant ainsi de la moitié de leur identité, alors que les enfants des immigrés blancs deviennent bien vite invisibles et français.

De manière symbolique, l'acte fondateur de notre association a été un voyage à Bruxelles, avec des filles de toutes origines, pour la journée des femmes. Ce voyage vers une capitale abritant les principales institutions européennes, était un signe fort par lequel nous voulions montrer que nous nous tournions résolument vers un rappel des racines et des origines spécifiques. Plus tard, nous allions entreprendre des “séjours de la citoyenneté” avec les enfants que nous essayions d'accoutumer aux symboles de Marianne. Evidemment, l'incitation à la réussite scolaire était un axe essentiel de l'initiation à la citoyenneté, le constat se basant sur trois éléments essentiels :

### DE L'INTÉGRATION À LA CITOYENNETÉ

Aujourd'hui, le concept d'intégration a évolué et nous devons accompagner cette évolution. Il ne s'agit plus d'aider les étrangers à vivre auprès des autochtones dans une perspective de tolérance mutuelle. Il ne s'agit plus seulement d'expliquer aux acteurs sociaux les cultures des étrangers, objectif certes louable mais d'autant plus difficile à atteindre que les cultures des étrangers sont multiples et variées. Il ne s'agit donc plus de comprendre les cultures des étrangers pour les aider dans leur processus d'intégration. On ne se

contentera plus d'améliorer les conditions de vie, de travail, de logement et d'éducation des immigrés, ni de lutter contre divers modes de discrimination. Il s'agit d'instituer la citoyenneté et non la tolérance, la fraternité nationale et non la coexistence pacifique. Il ne s'agit plus seulement d'intégrer les populations ou de les insérer dans un processus de production (emploi) et de consommation (pouvoir d'achat, logement). Il s'agit de rechercher la cohésion sociale, l'appartenance et les moyens de celle-ci, la fraternité nationale, en incluant aux uns et aux autres, notamment aux jeunes, une approche citoyenne.

### L'ÉCHEC SCOLAIRE, SIGNE D'UN MALAISE PROFOND

L'accentuation constante de l'échec scolaire parmi les enfants issus de l'immigration pose un véritable problème, quand on sait l'effort considérable qui a été consenti autour de l'aide aux devoirs et autres soutiens scolaires dans les cités. On se rend compte qu'il ne suffit pas d'apporter l'aide périscolaire aux enfants dont les parents n'ont pas été scolarisés, d'autant moins que cet échec scolaire touche aussi les enfants dont les parents ont un bon niveau scolaire et parfois social. L'échec scolaire est donc la partie émergée d'un malaise plus profond.

C'est cette jeunesse qui traîne dans la rue, qui encombre les abribus et les cages d'escalier. Plus tard, c'est encore eux que l'on trouvera en majorité dans les centres éducatifs fermés ou renforcés et, enfin, dans les prisons. Il est indéniable que cette spirale négative est la suite du même malaise.

### UN DIALOGUE VITAL

Une condition indispensable pour évacuer ce malaise du jeune, c'est qu'il y ait complicité et dialogue entre le garçon et le père et une validation de la relation père-fils dans la graduation et la hiérarchie de l'autorité et des remises en cause. L'absence de ce dialogue (dont les garçons nous ont souvent parlé au cours de nos rencontres) s'observe aussi bien chez les parents peu ou pas scolarisés, que chez les parents avec un niveau de scolarité important.

Le contact entre le père et le fils s'établit souvent quand surgit une crise, c'est-à-dire quand une institution convoque le père. Celui-ci se sent alors trahi et, souvent, réagit violemment, accentuant le fossé d'incompréhension entre lui et son fils.

Il est donc indispensable de travailler avec les pères pour les amener à créer une relation de proximité avec les enfants.

### S'ANCRER DANS LA VIE D'ICI

Aujourd'hui nous pouvons dresser un constat qui nous conforte dans la justesse de notre approche. Nous avons toujours privilégié l'ancrage réussi dans la vie ici, en opposition au discours qui mettait -un peu trop en avant à notre goût- l'ancrage du migrant dans son passé, ses racines, ses origines, espace privé dont nous ne nions pas l'importance mais dont il appartient au seul migrant de définir les contours et les éléments à conserver.

De plus en plus, nos partenaires, notamment scolaires, ont saisi l'importance de la notion de citoyenneté. Ils ont aussi compris qu'il leur était impossible de comprendre les diverses cultures de leurs élèves, dont les origines ethniques sont si variées.

### UN CONTRESENS POLITIQUEMENT CORRECT

L'évolution des acteurs sociaux a donc été spectaculaire et notre collaboration, nous pouvons le dire, a apporté satisfaction à tout le monde, les sollicitations pour plus de travail commun se sont multipliées, notamment au sein des groupes axés sur la parentalité et l'éveil éducatif.

Cependant le danger n'est pas encore écarté. Il serait déplorable qu'une certaine mouvance associative, convaincue que le discours culturaliste est politiquement correct, continue à le diffuser : **"il faut éduquer nos enfants comme chez nous ; nos enfants ont des problèmes parce que l'on nous empêche de les éduquer comme on nous a éduqués."** Il est évident que cette approche est totalement erronée et nous devons tous veiller à ce qu'elle ne refasse plus surface.

## COMMENT VANTER LES MÉRITES DE L'ÉCOLE ?

Dans toutes les sociétés, le passage à l'âge adulte se fait par l'accès à la production. Il s'agit donc de l'accès à l'emploi. A ce stade, nous devenions vraiment impuissants. En effet, dès les premiers contacts avec le milieu professionnel, les jeunes de nos quartiers se heurtaient à des problèmes quasi insurmontables. Nous rencontrions des difficultés à décrocher un simple stage. Il est évident que cette difficulté, qui se soldait parfois par des échecs, décrédibilisait nos beaux discours sur la citoyenneté et la nécessité d'aller à l'école. Comment pouvions-nous continuer à parler de citoyenneté à des jeunes convaincus qu'on voulait les en exclure ? C'est à ce niveau que notre collaboration, qui aboutit aujourd'hui, revêt un caractère unique, essentiel, qu'elle apparaît comme une avancée inestimable dans notre démarche et vers les objectifs que nous poursuivons.

## UN MOUVEMENT PERMANENT

Au fil des années, l'action n'a cessé d'évoluer. Elle s'est adaptée aux spécificités des nouveaux migrants (Afrique centrale, Europe de l'Est, Turquie, sous-continent indien). Elle a répondu aux nouvelles attentes des usagers qui avaient bénéficié des premiers dispositifs : insertion sociale consécutive à la résolution des problèmes administratifs ; traitement des problèmes d'insertion sociale et professionnelle pour les jeunes en fin de formation ; recherche de stage pour les jeunes victimes de discriminations ; préparation au permis de conduire, etc.

Nous nous félicitons de la reconnaissance des institutions classiques qui nous ont suivis, nous prodiguant soutien et confian-

ce. Mieux, ces partenariats se sont élargis et étoffés pour s'adapter aux nouvelles missions de l'association. A titre indicatif, nous pouvons signaler la convention avec la **Mission locale**, l'**UDAF** (Union départementale des associations familiales), l'**ADEMAPE** (Audit de diagnostic des entreprises pour le maintien de la promotion de l'emploi cadres, chargé de l'insertion dans les métiers du bâtiment, des jeunes en difficulté)...

## UN DISPOSITIF TROP FRAGILE

Cependant le dispositif reste fragile. L'association emploie huit personnes sur la base des contrats aidés, renouvelables tous les 3 ans. Il est vrai que notre satisfaction est réelle, de voir que des personnes qui ont travaillé avec nous, ont acquis assez d'expérience et de confiance pour s'insérer dans les emplois classiques en CDI, à des conditions contractuelles avantageuses, nous mêmes ne pouvant les retenir ! Ce faisant, nous sommes en perpétuel recommencement, conduits à faire appel à de nouveaux agents en conditions précaires. Il serait intéressant que nous puissions enfin fidéliser notre personnel, grâce à des conditions contractuelles plus proches du droit commun.

Néanmoins, cette dernière doléance ne diminue en rien la qualité du travail, celle de nos relations avec les institutions et les autres partenaires, ni la satisfaction sans cesse renouvelée que nous apportent les résultats de notre action.

**Aïsseta CISSÉ**

1. ELCO : Enseignement des Langues et Cultures d'Origine. On privilégiait l'enseignement des langues d'origine aux enfants du système scolaire plutôt que l'apprentissage du français par les parents à qui l'on proposait des interprètes dans toutes leurs démarches administratives. Le "rêve" du retour était dans tous les esprits.

## Prochain numéro d'Après-Demain

2<sup>ème</sup> trimestre 2009

## L'alcoolisme : un fléau évitable

Vous pouvez commander ce numéro (9 €) à :  
Après-demain - BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07  
Il vous sera envoyé dès sa parution

# LES ACTIONS DE LA FONDATION SELIGMANN

## AU COURS DU DEUXIÈME SEMESTRE 2008

Les actions de la Fondation Seligmann ont été consacrées à la prévention, au renforcement du lien social, à la citoyenneté, à l'ouverture sur la culture et à l'insertion dans la société en soutenant des initiatives locales destinées aux enfants, aux jeunes et à l'intergénération.

La Fondation Seligmann intervient auprès d'associations, tant pour participer au financement d'un projet que pour assurer des investissements permettant aux actions sélectionnées de se poursuivre sur plusieurs années avec des achats de livres, d'instruments de musique, de partitions, de matériels sportifs, d'ordinateurs ou de logiciels.

### “ACTIONS JEUNES” AVEC L'ASSOCIATION “GÉNÉRATION II CITOYENNETÉ INTÉGRATION”

L'association “**Génération II Citoyenneté Intégration**” se consacre à l'accompagnement social et à la lutte contre les exclusions dans la ville nouvelle d'Evry et sur le Centre Essonne. Le projet “actions jeunes” s'inscrit dans le plan local de lutte contre les discriminations. L'association accompagne les jeunes de 15 à 30 ans des quartiers prioritaires (Bois Sauvage, Pyramides, Aunettes, Epinettes, etc.) vers les formations, les stages et l'emploi. La démarche est effectuée, comme toutes les actions de l'association, dans un cadre intergénérationnel, créant une dynamique sociale autour des jeunes en associant parents et partenaires professionnels, favorisant les actes de citoyenneté et la formation aux valeurs civiques. En 2008, 90 jeunes ont été concernés.

Aide accordée : 3.500 € pour l'achat de deux ordinateurs, d'un appareil photo numérique et des fournitures nécessaires.

### UN ATELIER “CODE DE LA ROUTE”

A la suite d'un accident de la route ayant causé la mort d'un jeune dans la cité Bois Sauvage à Evry, l'association “**Génération II Citoyenneté Intégration**” a créé, avec les familles d'Evry, un atelier “Code de la route”, destiné à sensibiliser les jeunes aux dangers de la route mais aussi à travailler ensemble sur la prévention, à aider les jeunes sans moyens financiers à passer leur permis de conduire, souvent nécessaire pour la recherche d'un emploi, à mettre les familles en confiance et à les sortir de leur isolement.

Pour 2008, l'activité a commencé à la maison de quartier du Bois Sauvage-Bois Guillaume. L'action se déroulera sur trois ans. Elle prévoit de toucher 300 familles d'ici 2010.

Aide accordée en 2008 : 3.500 € pour l'achat d'un ordinateur portable, d'un rétroprojecteur et du logiciel adapté ainsi que les éléments de communication nécessaires à la diffusion du projet.

### RANDONNÉE DE MONTAGNE

L'Association "**Maison des Copains de la Villette**" est tournée vers l'accompagnement éducatif et scolaire dans les quartiers du 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (cité du 156, rue d'Aubervilliers, des quartiers Riquet/Flandre/Stalingrad et Curial/Cambrai). Afin de rassembler les éducateurs de toutes les équipes de l'association -éducateurs de rue et éducateurs de l'accompagnement scolaire- de réunir les jeunes de tous âges, enfants, adolescents et jeunes adultes, l'association a organisé, au mois d'août 2008, une randonnée en montagne, au pays d'Aubrac. Cette randonnée pédestre a rassemblé 17 enfants (10 garçons et 7 filles âgés de 10 à 18 ans) de quartiers antagonistes. Le projet visait à favoriser la rencontre, la mixité, à briser les clivages, à prévenir les conflits ou à réconcilier, à resserrer les liens autour de la vie en pleine nature, la découverte d'autres modes de vie, le silence, les animaux.

Aide accordée : 4.000 € pour le transport, l'hébergement et une partie de l'alimentation nécessaire à la réalisation de ce projet.

### VOLLEY-BALL

Dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, l'Association "**Maison des Copains de la Villette**" a créé pour les adolescents garçons et filles (9 à 14 ans) de la cité du 156 rue d'Aubervilliers, des quartiers Riquet/Flandre/Stalingrad et le quartier Curial/Cambrai, une équipe de volley-ball à laquelle les jeunes des deux sexes participent, pendant leur temps de loisir du mercredi après-midi. Cette démarche, avec l'apprentissage d'une éthique du respect de l'autre, s'inscrit dans la lutte contre les violences entre jeunes de quartiers antagonistes.

Aide accordée : 1.000 € pour assurer l'achat de matériels (shorts, ballons, chaussures, protections) nécessaires à la réalisation de cette initiative.

### "MUSIQUE ET LANGAGE AUTOUR DE CARMEN"

Pour l'année scolaire 2008-2009, l'association **Les Petits Riens** fait travailler ensemble les élèves de collèges différents du 19<sup>ème</sup> arrondissement autour de "**Carmen**", le célèbre opéra de Georges

Bizet. Ce projet s'inscrit dans une démarche de lutte contre les violences entre jeunes. Il permet à des enfants de quartiers défavorisés de découvrir, hors du temps scolaire, la danse, la musique et les pratiques instrumentales, ainsi que de nouveaux moyens d'expression. Ces ateliers intègrent des spectacles et la découverte de l'Opéra Comique et du Théâtre des Champs-Élysées.

Ce projet bâti en commun donnera lieu à des manifestations culturelles dans le quartier et à l'Opéra Comique, lors de la Fête de la musique 2009.

Aide accordée : 5.000 € pour l'achat de matériel pédagogique, de partitions et d'un appareil hi-fi portable.

### NOËL AU FOYER SAINT-VINCENT-DE-PAUL POUR LES PUPILLES DE L'ETAT

L'Association des Pupilles de l'Etat à Paris s'occupe des pupilles ayant pour point commun d'avoir, durant leur enfance, été séparés de leurs parents biologiques soit de façon définitive, soit pour des périodes plus ou moins longues. L'association aide les enfants, issus pour la plupart de l'immigration, à accéder à une formation, un emploi ou un logement à leur majorité. Au sein de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, elle a organisé en 2008 un Noël festif pour les enfants recueillis dans le foyer Saint-Vincent-de-Paul à Paris 14<sup>ème</sup>.

Aide accordée : 1.500 € pour l'achat de cadeaux éducatifs pour les 80 enfants concernés.

### ABÉCÉDAIRE DE LA CITOYENNETÉ

Dans le cadre de son projet d'école pour 2006-2009, l'école élémentaire Torcy, dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, en zone ZEP, a formé le projet de faire réaliser par les enfants (250 élèves âgés de 6 à 11 ans) un abécédaire de la citoyenneté qui scellerait les années de travail déjà effectuées et deviendrait le symbole d'une belle histoire collective.

Tout au long de l'année 2008, la conception de l'abécédaire a été menée à bien en "Conseil d'enfants", par des élèves issus de 37 nationalités différentes.

Aide accordée : 1.500 € pour permettre l'impression de cet abécédaire.



## A LIRE

### “KIFFER SA RACE”

par **Habiba Mahany**

Editions JC Lattès

Conte d'adolescente, qui rapporte, dans le contexte de la vie en banlieue -ici les tours d'Argenteuil, où l'auteure, qui a aujourd'hui 30 ans, n'a pas vécu- le triste état d'esprit de ses condisciples de 1<sup>ère</sup>, les émois amoureux de ses copines, l'amour si fort pour ses parents qui se tuent à la tâche, la surveillance, exercée par son petit frère de 14 ans, l' "homme de la maison".

Un premier roman peut-être autobiographique, mêlant arabe, verlan et autres argots. Une plongée sociologique dans le monde des jeunes d'Argenteuil, côté tours. Mais Habiba Mahany parle aussi, un peu, du racisme des Arabes envers les Noirs, ou les Asiatiques...

### “MADAGASCAR 1947”

par **Jean-Luc Rahaimanana**

Editions “Vents d'ailleurs”

Ancien enseignant et journaliste indépendant de nationalité malgache, devenu écrivain engagé dans la défense du devoir de mémoire et auteur de plusieurs œuvres -dont certaines, primées- dans le domaine de la littérature, du théâtre et de la poésie

Restitution mémorielle, sur la base de l'expérience menée il y a une trentaine d'années à partir d'archives privées et d'un fonds photographique ayant servi de trame à une exposition sur le thème du drame de la sanguinaire répression coloniale de l'insurrection malgache de mars 1947.

Dans ce court récit incisif, prenant appui sur les tréfonds de la mémoire des hommes, Raharimanana nous propulse sans détours au cœur des abjections de l'occupation colonialiste de Madagascar par la France, en resituant dans ses éléments de contexte véritables la tragédie sur laquelle elle a débouché. Il fournit ainsi une nouvelle occasion de mesurer le fossé entre les idéaux démocratiques prônés par les révolutionnaires français et les réalités avilissantes de la colonisation. Par-delà l'amertume qu'exhale ce livret, sa lecture exhorte implicitement chacun de nous, gouvernés comme gouvernants, descendants des opprimés comme des oppresseurs, à assumer le sens de ces périodes d'histoire collective afin d'en tirer de salutaires leçons pour le présent et l'avenir de l'humanité tout entière.

### “AVEC ELLE, AVEC LUI”

par **Anthony Rougier, Nicolas Rougier, Andreaia Florentino,**  
(préface de Lilian Thuram)

Editions de l'Atelier

Réalisé dans le cadre d'un projet pédagogique, en collaboration avec des collégiens d'un établissement scolaire situé dans un département réputé sensible de la périphérie parisienne, carrefour d'une multiplicité de nationalités, cet ouvrage d'art explore à travers l'image et au travers des quarante portraits binaires qui en résultent comme des témoignages qui les accompagnent, une voie inédite, visuelle, intimiste mais décomplexée, d'approche, d'apprivoisement et d'acceptation, par delà les stéréotypes, des différences aussi bien sexuées, raciales, sociales, générationnelles que culturelles à un âge où la découverte de soi et l'apprentissage de l'autre revêtent un caractère primordial pour la structuration de l'individu adulte, futur(e) citoyen(ne).



## A LIRE (suite)

### FÉLIX ÉBOUÉ ET EUGÉNIE ÉBOUÉ-TELL. DÉFENSEURS DES PEUPLES NOIRS

par **Georges Renauld** - Editions Detrad aVs

Exposé de l'exceptionnel destin de Félix Eboué, homme de couleur et de convictions, gouverneur de plusieurs anciennes colonies françaises aux Antilles et en Afrique, dont celle du Tchad qui fut la première à rallier la France Libre à la suite du célèbre appel du 18 Juin 1940. D'abord, l'enfance en Guyane française, les études primaires à Cayenne, les années d'études secondaires et supérieures en métropole, en province (Bordeaux) puis à Paris où Félix Eboué commencera à fréquenter la franc-maçonnerie, à laquelle il adhérera une dizaine d'années plus tard. Puis le brillant parcours d'administrateur des colonies, qui sera en particulier jalonné par des études ethnographiques sur l'oralité dans les langues vernaculaires africaines, des travaux en vue de la diversification des cultures agricoles et du développement du réseau routier et ferré des territoires colonisés. Enfin l'action décisive durant la seconde guerre mondiale, qui lui ouvrira en 1948 les portes du Panthéon et sa lutte inlassable -avec le soutien de son épouse qui saura l'épauler durant toute leur période de vie commune et poursuivra son œuvre humaniste après une mort prématurée, survenue à quelques semaines du débarquement des troupes alliées sur le sol français métropolitain- en faveur du respect des coutumes ancestrales et de l'accession progressive à l'autonomie des anciennes colonies françaises d'Afrique (AEF et AOF) ; une action qui conduira en janvier 1944 au fameux discours de Brazzaville du Général de Gaulle, événement sans lendemains immédiats mais qui marquera la première étape du mouvement de décolonisation intervenu quelques années plus tard.

Servi par une écriture intelligible, à la tonalité posée, tout au long de son éloge appuyé à la pensée philanthropique et à la droiture d'esprit de Félix Eboué, haut fonctionnaire de l'Etat français, dont l'attitude déterminante -quelque peu oubliée de nos contemporains et souvent relativisée par certains historiens- face au péril que constituait pour l'humanité toute entière l'idéologie nationale-socialiste, a contribué à la restauration de l'Etat de droit dans notre pays et à la victoire des forces alliées, Georges Renauld nous fournit un nouveau et convaincant témoignage de l'exemplarité de l'engagement persévérant au service de la promotion de l'égalité entre les peuples et de la propagation des valeurs humanistes, allant de pair avec le souci de la conservation des traditions culturelles locales dans leur diversité.

En refermant cet ouvrage, une seule formule nous vient à l'esprit pour en résumer l'apport historique et la contribution à la morale collective, celle qui orne le fronton du Panthéon : **“Aux grands Hommes, la Patrie reconnaissante !”**.

### “ROSA PARKS : “NON A LA DISCRIMINATION RACIALE”

par **Nimrod Bena Djangrand dit “Nimrod”** - Actes Sud Junior, 93 pages

N'eût été sa sensibilité extrême à l'injustice et son militantisme bénévole pour la cause des droits civiques de la communauté noire, rien a priori n'aurait prédisposé Rosa Parks, américaine de couleur, à devenir à 42 ans une des figures emblématiques de la lutte politique contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis. Au travers d'un rappel croisé de son enfance, des années ayant précédé puis des mois ayant suivi le jour de son refus —devenu symbole— de céder comme elle y était légalement tenue, la place qu'elle occupait dans un autobus à une personne de race blanche, ce petit livre émouvant décrit, une tranche de sa vie. Rosa Parks sera amenée ensuite, aux côtés du jeune Pasteur Martin Luther King, à mener un incessant combat, consacré à l'abolition des infâmes lois de discrimination raciale dans son pays.

### “JE DOIS TOUT A TON OUBLI”

par **Malika Mokeddem** - Editions Grasset, 173 pages

Le texte apporte une touche personnelle à l'ardente lutte pour l'émancipation féminine. Ce récit expose avec une redoutable clairvoyance les combats intérieurs entre la vie que cette fille du Sahara a construite par la force de sa volonté dans la France libre et laïque, et la vie archaïque de sa famille restée au pays, marquée de tous les préjugés d'un autre siècle -où les conventions sociales conduisent à un infanticide à jamais tu.

**B. F.**

# SÉLECTION D'APRÈS-DEMAIN



## Livres

### LA FEMME AUX PIEDS NUS

par **Scholastique MUKASONGA**  
Editions Gallimard - 145 pages.  
Prix Seligmann 2008

Scholastique Mukasonga est née et a vécu au Rwanda. Elle vit et travaille aujourd'hui en Normandie. C'est son deuxième livre sur le drame du Rwanda. Celui qui nous intéresse aujourd'hui est un hommage à sa mère, Stéphanie, la **"femme aux pieds nus"**, assassinée comme la plupart des déportés tutsi du Nyamata. Elle était hantée par l'idée de sa mort et demandait à ses trois filles de couvrir son corps quand elle serait morte : **"personne ne doit voir le corps d'une mère, il ne faut pas laisser voir le corps d'une mère"**. Ces paroles faisaient peur à ses filles qui ne les comprenaient pas mais qui les pénétraient d'angoisse. Le corps de sa mère n'a pas été retrouvé. Scholastique n'a donc pu le recouvrir. Ce livre est le linceul dont elle n'a pas pu la parer.

#### Les cafards

C'est aussi le calvaire vécu pendant son enfance par les déplacés, les Tutsi de Nyamata, qu'elle raconte. Les autorités hutu espéraient qu'ils seraient rapidement décimés par la maladie du sommeil et la famine. Ils survécurent pourtant, pour la plupart, par leur courage et leur solidarité qui leur permirent de s'organiser et, peu à peu, les cases que les déplacés construisirent devinrent des villages. Malgré cette apparence de stabilité, les Tutsi comprirent très vite qu'ils étaient en sursis, en survie. Les militaires du camp de Gako, établi entre les villages et la frontière toute proche du Burundi étaient là pour leur rappeler qu'ils n'étaient plus tout à fait des êtres

humains, mais des **Inyenzi**, des cafards, qu'il était juste de persécuter à loisir et, en fin de compte, d'exterminer.

#### La vérité par les pieds

Les villages étaient régulièrement "visités" par les soldats. Ils entraient dans les cases, cassaient tout, piétinaient les patates douces, renversaient les paniers et les cruches, jetaient les nattes suspendues au plafond. Ils battaient les habitants, parfois jusqu'à la mort, en présence des enfants. Ils allaient de case en case pour tout détruire. Stéphanie avait appris à chaque enfant, s'il y avait un danger, comment pénétrer dans le fourré épineux et comment s'enfouir sous l'herbe sèche. A la maison, tout était prêt pour le grand départ qui pouvait être décidé à tout moment sur une rumeur de massacre, une fusillade entendue la nuit, après l'arrestation d'un voisin, ou les menaces quasi permanentes. Stéphanie marchait pieds nus et recommandait à ses filles de protéger leurs pieds, car les pieds ont une grande importance. C'était un vrai souci, les pieds : pour savoir d'où vous veniez, qui vous étiez, on regardait d'abord vos pieds.

#### Les larmes de la lune

Pour Stéphanie la case construite en attendant des jours meilleurs sur lesquels elle ne comptait pas trop, n'était pas ce qu'elle souhaitait. Elle voulait l'**inzu**, la vraie maison. Avec Antoine, son fils, et sous sa direction, les travaux commencèrent. Antoine réunit les

perches souples qui feraient l'armature et la couverture de chaume ainsi que tous les éléments nécessaires. Les filles allaient chercher l'eau au lac. Il fallait faire de nombreux voyages de jour et à plusieurs car le viol était un grand danger, d'autant plus redoutable que les violeurs étaient porteurs du virus du sida. Pour la couverture, toute la famille fut mise à contribution, ainsi que les voisins. L'**inzu** reconstruite, Stéphanie redevint la gardienne du feu qui ne devait jamais s'éteindre. L'auteur avait cru remarquer que les soldats ne s'arrêtaient pas devant l'**inzu**, faisant comme s'ils ne la voyaient pas.

Stéphanie, infatigable, avait toujours la houe à la main. Elle retournait la terre, semait, sarclait et récoltait. Les semailles se déroulaient juste avant la saison des pluies. Toutes les cultures étaient mélangées, sauf le sorgho qui occupait une place privilégiée : il avait sa propre parcelle.

A plusieurs reprises revient dans cet ouvrage le rôle important que jouent les présages, les superstitions et les malédictions. Stéphanie les respectait, ainsi que toutes les coutumes anciennes. A ses yeux, le plus terrifiant, le plus sinistre de ces présages était les **"larmes de la lune"**, signe que les pires malheurs allaient s'abattre sur la famille. Les rites à respecter pour les mariages, l'importance du pain, sont également évoqués dans ce livre, qui nous donne une idée de l'horreur absolue. Il faut le lire et le faire lire.

Denise JUMONTIER

**Dans chaque numéro :** le dossier facile à classer, méthodique et objectif d'un sujet actuel, politique, économique ou social, conçu pour aider ceux qui veulent comprendre les problèmes contemporains (bibliothèques - services de documentation) et ceux qui ont la charge de les expliquer : éducateurs, syndicalistes, animateurs de groupes...

Après-demain n'est pas vendu dans les kiosques, mais seulement dans quelques librairies, il faut le commander ou s'abonner. Les numéros déjà parus et non épuisés sont encore en vente. Il existe des collections reliées des numéros par année (liste des numéros parus ci-dessous).

### Numéros parus en 2008

- N° 5 (NF)** La formation du citoyen
- N° 6 (NF)** France 2008, terre inhospitalière
- N° 7 (NF)** La loi, génératrice d'égalité et d'inégalités
- N° 8 (NF)** France, terre inégalitaire. Droits à défendre, droits à conquérir

### Numéros parus en 2009

- N° 9 (NF)** Le rôle des parents - responsables, démissionnaires, dépassés ?

Bon de commande page 34

### Achetez les collections reliées de nos numéros

(Numéros ancienne formule parus avant 2007)

**2003** La jeunesse entre éducation et répression  
L'Afrique aujourd'hui  
VIe République ?  
La guerre au XXIe siècle  
Gestion des âges et retraites  
Le libéralisme économique à l'épreuve des faits

**2004** Lobbying, communication d'influence et démocratie  
Les frontières de l'Europe  
Démocratiser la mondialisation  
Communication et citoyenneté  
La réforme de l'assurance-maladie  
Une France sécuritaire ?

**2005** Les discriminations  
Travail et droits de l'homme  
Immigration et idées reçues  
Développement durable : stratégie et communication

**2006** Francophonie et diversité culturelle  
Euro-méditerranée : enjeux et défis  
Europe : sociale, civique, solidaire

### Collection Nouvelle Formule (NF)

**2007 et 2008**

- Le statut des femmes dans le monde N° 1, 2 et 3
- L'identité française

- La formation du citoyen
- France 2008, terre inhospitalière
- La loi, génératrice d'égalité et d'inégalités
- France, terre inégalitaire. Droits à défendre, droits à conquérir

**2009**

- Le rôle des parents - responsables, démissionnaires, dépassés ?

Les collections jusqu'en 1970 - 1975 - 1978 - 1979 - 1980 - 1983 - 1984 - 1986 - 1987 - 1989 - 1993 sont épuisées

**Abonnement annuel ordinaire :** 34 € • Étudiants et Syndicalistes : 26 € • Encouragement 54 € • Etranger 51 €

**Prix du numéro :** France : 9 € (chèques ou bon de commande à joindre à votre demande). Étranger : 11 €

**Collections reliées des numéros par année avant 2007 au tarif de 34 €**

**Collection reliée des années 2007-2008 au tarif de 60 €**

\* Remise libraire : 10%  
TVA non applicable (Art. 293 B du CGI)

Paiement par chèque bancaire ou par virement à l'ordre de :

Fondation Seligmann  
Journal Après-demain  
Organe de la Fondation Seligmann  
BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07  
Siret 493 754 246 00012 - APE 9499 Z